Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Juillet 1893. No. 39.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE
SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

—LE—

GRAND MAGASIN POPULAIRE
De A. PHANEUF,
Saint-Boniface, - - - - Manitoba.

—IMPORTATEUR—

D'EPICERIES,
PROVISIONS,
Etc., Etc.

M. PHANEUF invite ses pratiques de Saint-Boniface et des campagnes environnantes et tout spécialement les communautés religieuses à venir lui faire une visite.

TOUJOURS DES MARCHANDISES NOUVELLES.
RIEN DE VIEUX, RIEN D'AVARIÉ.

Un assortiment considérable de Provisions:—FARINE, BEURRE, ŒUFS FRAIS, JAMBONS DE CHICAGO, BACON, Etc. Aussi un assortiment varié de VAISSELLE, POTS A BOUQUETS, POTS A BEURRE, Etc.

LES JARDINIERS TROUVERONT A CETTE MAISON TOUTES LES GRAINES DE LEGUMES ET DE FLEURS QU'ILS PEUVENT DESIRER.

M. Phaneuf se fera toujours un plaisir de faire voir ses marchandises, que l'on veuille ou ne veuille pas acheter. N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT:

A. PHANEUF,
Ancienne Maison Despars, - Avenue Provencher.
3m 12-4

DUNCAN MACARTHUR, Ecr., Président. Hon. JOHN SUTHERLAND Vice-Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
"The North West Fire Insurance Co'y of Manitoba."
Organisee en 1883.

Capital autorisé - - - - - - - - **$500,000**
Déposé au gouvernement de Manitoba - - - - - - **10,000**
Actif en argent - - - - - - - - - **110,000**

Cette Cie offre plus d'avantages (surtout aux cultivateurs) que toute autre compagnie faisant affaires dans cette province.

Elle est la seule qui assume le risque des dommages causés par le vent, les cyclones, etc., en sus du feu et de la foudre, et cela au même taux.

Cette compagnie accepte des billets à longs termes en paiement des primes, lorsque cela est nécessaire.

M. Jos. T. Dumouchel, agent de la compagnie, et bien connu du public, se fera toujours, comme par le passé, un plaisir de donner les informations voulues concernant toute affaire d'assurance.

G. W. GIRDLESTONE, Secrétaire et Gérant. JOS. T. DUMOUCHEL, Agent voyageur

Nos. 375 et 377 Rue Principale, Winnipeg.
1a 18 12 89

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

VARIÉTÉS

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

Au Pensionnat de Saint-Boniface, 30 Juin 1893

PROGRAMME

Cantate—Les Vacances.................. Laurent
Piano—La Norma........................ Leybach
Delles E. Cyr, A. Gingras, A. Kittson.
Proclamation des certificats d'étude obtenus, de 1ère classe dans les deux langues, par les cinq élèves de la 7ème division, Delles B. Kéroack, R. Beaupré, Rég. Blais, A. Genthon, M. Erwin, finissant le cours ordinaire du programme.
Song—Hail Festal Morning.............. Auber
Lecture du Palmare et distribution des prix.
Adresse—Composition de Delle B. Kéroack.
God save the Queen.

La 7ème division ayant, les 19, 20 et 21, passé par écrit ses examens, conduits par les Révds MM. J. Messier et Cloutier ainsi que M. Lloyd, a obtenu les résultats suivants:

Certificat de 1ère classe dans les deux langues et nombre de points en moyenne pour toutes les matières, tant anglaises que françaises, comme suit, savoir:

Delle B. Kéroack, 77½.
Delle R. Beaupré, 77½.
Delle R. Blais, 76.
Delle A. Genthon, 72½.
Delle M. Erwin, 72½.

Voici le texte de l'adresse mentionnée dans le programme:

Monseigneur,
Révérends Pères,
Mesdames et Messieurs,

Comme les oiseaux, nous chantons aussi aujourd'hui notre cri d'allégresse, qui n'est certes pas aussi mélodieux que leur doux ramage, mais il exprime bien tout notre bonheur... Vivent les vacances... avons-nous chanté il y a un instant! Et qui pourrait dire combien de fois depuis le lever de l'aurore cette joyeuse exclamation a retenti dans notre couvent.

Les vacances!... mot magique et charmant qui fait palpiter nos cœurs et dessine sur les lèvres de la jeune pensionnaire un gai sourire. Quelques-unes y voient la liberté; d'autres, les plaisirs, les promenades, les excursions champetres; tout leur sourit, tout est bonheur pour elles, mais pour les finissantes, que signifie le mot vacances? C'est le signal de l'adieu aux joies pures du passé, aux maitresses bien-aimées appelées à si juste titre les mentors dévoués de notre heureuse jeunesse.

Adieu encore à ce béni sanctuaire qui abrite l'Eternel et ses enfants privilégiées! Dirons-nous aussi adieu à ces livres inspirateurs, où nous puisons la science et l'amour du bon Dieu?

Oh! belles années du matin de la vie, comme vous vous êtes écoulées rapidement, à peine nous sommes-nous aperçu de votre passage, que déjà vous avez fui loin derrière nous... Mais que dis-je? Pourquoi assombrir un ciel si serein? Pourquoi dire adieu à notre cher couvent? Rien ne nous empêche de les faire revivre ces années marquées au cachet du plus pur bonheur. Bien qu'en réalité, nous ayons terminé le cours ordinaire de notre programme, Dieu merci, nous avons appris qu'il nous reste encore une infinité de choses à apprendre, et pour la première fois peut-être, nous en sommes heureuses, car cette intime conviction nous rappelle avec un attrait irrésistible, à l'heureux rendez-vous scolaire qui convie aux doux plaisirs de l'intelligence, les jeunes amies de l'étude ou du véritable bonheur.

Aussi, ne voulons-nous plus dire Adieu, mais, "Au revoir" avec la douce espérance de revenir après deux mois de repos.

En qualité d'enfants tout spécialement favorisées de votre paternelle sollicitude, Monseigneur, nous sommes heureuses de pouvoir offrir à Votre Grandeur, comme hommage de respect et de reconnaissance, les prémices de notre instruction qui, pesée au poids des sacrifices et des soucis qu'elle vous coûte, ne peut trouver d'équilibre que dans la Divine Balance, seule digne de porter aux pieds du Très-Haut la noble cause que vous défendez si puissamment.

Oh! merci, Monseigneur, notre faible voix s'honore d'être le fidèle écho de la plus filiale gratitude sur cette terre de vos bienfaits.

Merci à Vous Révérends Pères dont le touchant dévouement à notre égard ouvre nos jeunes cœurs à l'espérance et à tout le bonheur qu'elle inspire.

Merci encore Maîtresses bien Chères qui nous apprenez à gravir la pente, si raide et si difficile de la vie;...... Merci tendres parents de tout ce bonheur que vous augmentez en le partageant si amplement.

Reconnaissance à Vous Mesdames et Messieurs, amis distingués de l'Instruction, comme de la plus noble cause digne de vos sacrifices et de votre dévouement. L'honneur de votre présence nous la fait apprécier davantage et double la valeur des précieuses récompenses qui viennent de nous être distribuées si généreusement.

Que Votre Bénédiction, Monseigneur, daigne couronner le bonheur de ce grand jour, et nous préparer au passage quelquefois dangereux, dit-on, des vacances.

Saint-Boniface, 30 juin 1893.

Les quelques mots de reconnaissance et d'appréciation de l'étude dans la bouche d'une enfant devinrent plus touchants dans la situation actuelle de nos écoles catholiques et provoquèrent des applaudissements de l'imposant auditoire que présidait Sa Grandeur Monseigneur, assisté de son grand vicaire le Rév. Père Allard, du Rév. J. Messier, des Révs. Pères Hudon et Drummond, S.J, des Révs A. A. Cherrier, G. J. Lajeunesse, E. Rocan, J. Gauthier. On remarquait aussi leurs honneurs les juges Dubuc et Prud'homme, le docteur Lambert, le professeur Salé, ainsi qu'un grand nombre de parents doublement heureux des témoignages de satisfaction dont Monseigneur honora l'établissement, donnant dans ce travail de l'une de ses élèves, des preuves évidentes de la solidité de l'instruction qu'on y reçoit, sans préjudice pour les beaux arts, puisque la musique vocale et instrumentale avaient déjà reçu les applaudissements de dignes appréciateurs. Ce qui doit encourager les parents, ajouta Sa Grandeur, à seconder les efforts et les talents d'enfants bien disposées à bénéficier de si grands avantages.

RÉSUMÉ DU PALMARÈS

PRIX SPÉCIAUX

Instruction religieuse, E. Cyr.
Application générale, M. L. Alary.
Economie domestique, M. I. Dumesnil.
Couture et Broderie, E. Cyr.

1er prix de broderie sur net, A. Parent; 2me prix, Jane McKay.

1er prix de tricot et ouvrage de goût, M. I. Dumesnil.

1er prix de raccommodage, E. Branchaud; 2me prix, A. Danthorn.

1er prix de repassage, A. Marion.

MUSIQUE

6me division, E. Cyr.
5me division, A. Kittson, A. Gingras.
4me division, A. Despars, R. Bédard.
3me division, E. Branchaud.
2me division, M. I. Dumesnil.
1re division, A. Parent.
Cours préparatoire, A. Branchaud.

MUSIQUE VOCALE

1er prix, N. Hick; 2me prix, A. Kittson.

PEINTURE A L'HUILE, PAYSAGES

1er prix, A. Kittson; 2me prix, A. Gingras; 3me prix, C. Pike.

PEINTURE, FLEURS

1er prix, R. Bédard; 2me prix, R. Bélanger.

DESSIN AU CRAYON

Prix, R. Blais.

SHORT HAND WRITING

Prix, M. Vincent.

SIXIÈME DIVISION

Excellence—Au cours français et anglais—Delle E. Cyr.

Catéchisme de Persévérance—Cours anglais—1st prize, A. Kittson; ex æquo, E. Martin, M. Vincent, A. Despars; 2nd prize, A. Pélissier, C. Pike, A. Gingras.

Syntaxe et exercices correspondants—Cours français—1er prix, A. Kéroack; ex æquo, E. Martin, A. Kittson; 2me prix, M. Vincent; ex æquo, A. Pélissier, A. Gingras; accessit, A. Despars. Cours anglais—1st prize, A. Kittson, A. Despars, M. Vincent; 2nd prize, A. Pélissier, A. Gingras, A. Kéroack, E. Martin.

Analyse grammaticale et logique—Cours français—1er prix, A. Kittson; ex æquo, A. Gingras, M. Vincent, A. Pélissier, A. Kéroack; 2me prix, E. Martin; ex æquo, A. Despars, M. Cinq-Mars; accessit, L. Poulin, L. Bégin. Cours anglais—1st prize, E. Martin, A. Kittson, A. Despars, A. Pélissier, A. Gingras; 2me prix, A. Kéroack, M. Vincent, C. Pike, L. Poulin; accessit, L. Bégin. M. Cinq-Mars.

Orthographe—Cours français—1er prix, M. Vincent; ex æquo, A. Pélissier, E. Martin, A. Kéroack, A. Kittson, A. Gingras; 2me prix, M. Cinq-Mars, A. Despars; accessit, L. Poulin, L. Bégin, R. Bédard. Cours anglais—1st prize, A. Gingras, C. Pike, A. Pélissier, M. Vincent, A. Kittson, A. Kéroack, E. Martin; 2nd prize, M. Cinq-Mars, L. Poulin.

Physique et géométrie—Cours anglais—1st prize, A. Despars, M. Vincent, E. Martin, A. Kittson, A. Gingras; 2nd prize, C. Pike, A. Pélissier; accessit, L. Poulin.

Lecture—Cours français—1er prix, A. Kittson; ex æquo, M. Cinq-Mars, A. Pélissier, E. Martin, L. Bégin; 2me prix, C. Pike; accessit, L. Poulin. Cours anglais—1st prize, A. Kittson, C. Pike; 2nd prize, A. Gingras, E. Martin, M. Vincent.

Calligraphie—Cours français—1er prix—M. Vincent, C. Pike, L. Bégin; 2me prix, A. Gingras, A. Kérorck, E. Martin; accessit, L. Poulin.

Cartographie—1er prix, A. Gingras, E. Martin; 2me prix, L. Poulin, C. Pike.

Tenue des livres—Cours français—1er prix, A. Kittson; 2me prix, M. Vincent; accessit, L. Poulin.

Arithmétique—Cours français—1er prix, M. Vincent; 2me prix, A. Despars; accessit, L. Poulin.

Géographie—Cours anglais—1st prize, E. Martin, M. Vincent, A. Kittson, A. Despars, A. Gingras; 2nd prize, A. Pélissier, L. Poulin, C. Pike, R. Bédard, M. Cinq-Mars.

Histoire du Canada—Cours anglais—1st prize, M. Vincent, A. Gingras, E. Martin, A. Kéroack; 2nd prize, A. Kittson, A. Pélissier.

CINQUIÈME DIVISION

Excellence — Au Cours français et Anglais—Delle A. Laurendeau.

Assiduité—1er prix, A. Laurendeau; 2me prix, A. Bertrand.

Catéchisme—Cours français—1er prix, A. Bertrand; ex æquo, E. Decaire, J. Turenne, A. Samson, M. L. Alary, L. Béliveau; 2me prix, A. Parent, C. Jean, N. Bégin; accessit, F. Parent. Cours anglais—1st prize, S. Trigalgish; 2nd prize, R. Bélanger; accessit, A. Marion.

Connaissances utiles—Cours français—1er prix, R. A. Mondor; ex æquo, A. Bertrand; 2me prix, S. J. Isbister, A. Samson; accessit, R. Bélanger, E. Decaire. Cours anglais — 1st prize, S. Trigalgish; 2nd prize, A. Marion.

Lecture—Cours français—1er prix, A. Bertrand; 2me prix, S. Trigalgish; accessit, R. Bélanger. Cours anglais—1st prize, A. Bertrand; 2nd prize, R. Bélanger; accessit, C. Jean.

Calligraphie—Cours français—1er prix, J. Turenne; ex æquo, M. J. Dumesnil; 2me prix, E. Branchaud; accessit, C. Jean, R. Bélanger.

Arithmétique—Cours français—1er prix, R. A. Mondor; 2me prix, E. Branchaud; accessit, C. Jean.

Histoire du Canada—Cours français—1er prix, J. Turenne; ex æquo, A. Bertrand; 2me prix, A. Samson; accessit, L. Béliveau. Cours anglais—1st prize, L. Trigalgish; ex æquo, R. Bélanger; 2nd prize, A. Marion; accessit, E. Branchaud.

Grammaire et exercices correspondants—Cours français—1er prix, J. Turenne; 2me prix, R. A. Mondor; accessit, N. Bégin. Cours anglais—1st prize, A. Bertrand; 2nd prize, J. Turenne; accessit, A. Parent.

Analyse et orthographe—Cours français 1er prix, J. Turenne; 2me prix, M. Bédard; accessit, T. Parent. Cours anglais—1st prize, S. Trigalgish; 2nd prize, S. J. Isbister; accessit, A. Marion.

Composition—Cours français—1er prix, L. Béliveau; 2me prix, M. J. Dumesnil; accessit, A. Parent, R. Bélanger. Cours anglais—1st prize, R. Bélanger; 2nd prize, S. Trigalgish; accessit, E. Branchaud.

Géographie et cartographie—Cours français—1er prix, A. Samson; 2me prix, S. J. Isbister; accessit, A. Parent. Cours anglais—1st prize, S. Trigalgish; 2nd prize, R. Bélanger; accessit, E. Branchaud.

Dessin linéaire—Cours français—1er prix, S. Trigalgish; 2me prix, R. Bélanger; accessit, C. Jean.

Diligence et thèmes—1er prix, M. J. Dumesnil; 2me prix, A. Samson.

Déclamation—1er prix, A. Bertrand; 2me prix, R. A. Mondor; accessit, S. J. Isbister.

QUATRIÈME DIVISION.

Excellence—Cours français et anglais—A. Beaupré.

Assiduité—A. Bertrand, A. Morin.

Catéchisme—Cours français—1er prix, A. McMillan; ex æquo, A. Morin, F. Roy; 2me prix, R. A. Laferrière, D. Boucher; accessit, H. Lessard, A. Bédard. Cours anglais—1st prize, H. Tucker; ex æquo, K. McCaffrey; 2nd prize, F. Hudson, E. Trigalgish; accessit, N. Erwin.

Useful knowledge—1st prize, H. Tucker, E. Trigalgish; 2nd prize, L. Marion, A. McMillan; accessit, M. B. Piché.

Epellation et définition—Cours français—1er prix, A. Morin; 2me prix, H. Tucker; accessit, V. Blondeau. Cours anglais—1st prize, K. McCaffrey; 2nd prize, Lucie Marion; accessit, E. Trigalgish.

Lecture—1er prix, A. Morin; 2me prix, A. Bédard; accessit, M. B. Piché. Cours anglais—1st prize, H. Tucker; 2nd prize, K. McCaffrey; accessit, N. Erwin.

Ecriture—Cours français—1er prix, M. B. Piché; ex æquo, L. Marion, F. Hudson; 2me prix, E. Trigalgish, R. A. Laferrière.

Calcul—Cours français—1er prix, R. A. Laferrière; ex æquo, A. McMillan; 2me prix, L. Marion, A. Bédard. Cours anglais—1st prize, H. Tucker; 2nd prize, E. Trigalgish.

Histoire—Cours français—1er prix, D. Boucher; ex æquo, A. Bertrand; 2me prix, M. Turenne; accessit, A. Morin. Cours anglais—1st prize, H. Tucker; ex æquo, K. McCaffrey; 2nd prize, E. Trigalgish; accessit, F. Hudson.

Grammaire, orthographe et analyse—Cours français—1er prix, F Roy; ex æquo, O. Goulet; 2me prix, A. Bédard; accessit, H. Lessard. Cours anglais—1st prize, E. Trigalgish; ex æquo, H. Tucker; 2nd prize, F. Hudson; accessit, K. McCaffrey.

Composition—Cours français—1er prix, L. Marion; 2me prix, A Morin; accessit, E. Trigalgish. Cours anglais—1er prix, H. Tucker; 2me prix, L. Marion; accessit, F. Roy.

Géographie—Cours français—1er prix, O. Goulet; 2me prix, M. B. Piché; accessit, A. Bédard. Cours anglais—1st prize, N. Erwin; 2nd prize, F. Hudson.

Dessin linéaire — Cours français — 1er prix, F. Hudson; ex æquo, L. Marion; 2me prix, E. Trigalgish, F. Roy; accessit, O. Goulet.

TROISIÈME DIVISION

Excellence—Cours français et anglais—Delle A. Branchaud.

Assiduité—1er prix, M. A. Laurendeau; 2me prix, M. L. Couture; 3me prix, A. Désourdis.

Catéchisme—Cours français—1er prix, A. Granger; ex æquo, J. Martin; 2me prix, V. Lessard, O. Parenteau; accessit, M. Dubuc. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; 2nd prize, A. Branchaud; accessit, A. Balsillie.

Useful knowledge — Cours anglais — 1st prize, G. Poulin; ex æquo, F. Tucker; 2nd prize, A Désourdis, V. Lessard; accessit, L. Dussault.

Epellation et définition—Cours français—1er prix, A. Kéroack; ex æquo, A. Désourdis, M. A. Guichon; 2me prix, M. Blondeau, E. Mathelsky. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; ex æquo, M. Dubuc; 2nd prize, J. Martin, S. Arpin; accessit, E. Balsillie.

Lecture—Cours français—1er prix, J. Martin; ex æquo, A. L'Evêque, A. Mondor; 2me prix, A. Larocque, M. A. Guichon; accessit, M. Couture. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; ex æquo, M. Dubuc, M. Moore, B. Robinson; 2nd prize, J. Dimond, M. Blondeau; accessit, L. Dussault.

Ecriture—Cours français—1er prix, A. Granger; ex æquo, S. J. Lagimodière; 2me prix, S. Arpin, M. L. Couture; accessit, E. Balsillie.

Arithmétique—Cours français—1er prix, A. Lévêque; ex æquo, M. A. Laurendeau, A. Kéroack; 2me prix, E. Mathelsky, O. Parenteau; accessit, G. Bédard. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; accessit, M. Moore.

Histoire sainte—Cours français—1er prix, J. Martin; ex æquo, M. A. Laurendeau, S. Arpin; 2me prix, V. Lessard, J. Dimond. Cours anglais—1st prize, F. Tucker: 2nd prize, E. Balsillie; accessit, M. Moore.

Grammaire, orthographe, analyse—Cours français—1er prix, G. Poulin, A Granger; 2me prix, M. A. Guichon, A. Mondor, A. H. Parent; accessit, V. Masse. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; ex æquo, M. Dubuc; 2nd prize, A. Mondor, S. Arpin, J. Dimond; accessit, L. Dusseault.

Géographie—Cours français—1er prix, C. Milord; ex æquo, A. H. Parent; 2me prix, accessit, G. Bédard. Cours anglais—1st prize, F. Tucker; 2me prix, M. Dubuc; accessit, E. Balsillie.

Delle V. Boucher a mérité une mention spéciale d'application dans les deux langues pour trois mois de classe.

DEUXIÈME DIVISION.

Excellence—Cours français et anglais—M. L. Prud'homme.

Catéchisme—Cours français—1er prix, A. Rodrigue; ex æquo, B. Fafard; 2me prix, M. Healy, A. Bremner; accessit, M. Gilboy. Cours anglais—1st prize, E. Martineau; 2me prix, J. Burwash.

Connaissances utiles—Cours français—1er prix, J. Jobin; 2me prix, D. Thérien. Cours anglais—1st prix, E. Dunthorn.

Epellation et définition—Cours français—1er prix, I. Bédard; 2me prix, L. Desroches. Cours anglais—1st prize, G. Moore; 2nd prize, A. Gelley.

Lecture—Cours français—1er prix, A. Marion; ex æquo, J. Poirier, E. Lauzon, M. L. Desroches. Cours anglais—1st prize; G. Moore, 2nd prize, B. Fafard; accessit, C. St. Laurent.

Ecriture—Cours français—1er prix, A. Rodrigue; ex æquo, E. Senez; 2me prix, A. M. Jean.

Calcul—Cours français—1er prix, A. Marion, A. Rodrigue, M. L. Lafortune, L.

EDOUARD GUILBAULT,

(Successeur de la maison H. F. Despars.)

—Poeles a Charbon.—

EDOUARD GUILBAULT.

AYANT fait l'acquisition du Magasin de Fer de M. H. F. Despars, j'informe mes amis et le public en général, que je devrai y transporter mon ancien établissement et mon atelier, et j'ose espérer que mes compatriotes me continueront le bienveillant patronage qu'ils m'ont si généreusement accordé jusqu'ici. Etant bien décidé de faire comme par le passé, tous mes efforts pour les satisfaire.

—IMPORTATEUR DE—

Ferronnerie, Ferblanterie, Huiles, Vernis, Peintures, Meubles, Verrerie, Lampes,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, FIL A CLOTURE, WAGONS, HARNAIS DOUBLES ET SIMPLES, Etc., Etc.

Vous trouverez à cet établissement l'assortiment le plus complet des articles ci-haut mentionnés. Les marchands des paroisses environnantes, les entrepreneurs de bâtisses et les communautés religieuses ne peuvent faire mieux que de venir me faire une visite. Je tiendrai, comme par le passé, un atelier de première classe où je pourrai exécuter, sous le plus court délai et à DES PRIX RÉDUITS, tout ouvrage, tel que:—

Couverture en Ferblanc et Tôle Galvanisée, Gouttières et Dalles. Posage de Paratonnerres et de Système de Chauffage au Bois et au Charbon.

SPECIALITE: GRÉEMENT DE BEURRERIES ET FROMAGERIES.

Estimations données sur demande. Correspondance sollicitée.

—Poeles a Bois.—

M'étant assuré l'agence des célèbres poêles de la maison MOORE & Cie, De Hamilton, Ont.,

Mon assortiment sera un des plus considérables de la Province et le choix des plus variés. Ce département comprendra tous les ustensiles de cuisine, tant en

FERBLANC,
CUIVRE,
GRANIT, Etc.

Je suis aussi agent pour la "*MANITOBA VENTILATED CLOSET CO'Y.*"

Prix, $12.00. Catalogues fournis sur demande.

EDOUARD GUILBAULT.

EDOUARD GUILBAULT, - - Coin des Rues Provencher et Tache, Saint-Boniface, Man.

3m 1-3-93

Gosselin. Cours anglais—1st prize, B. Martineau, E. Dunthorn.

Histoire—Cours français—1er prix, E. Senez, A. Clément, E. Lambert. Cours anglais—1st prize, A. Martineau. 2nd prize, J. Burwash, accessit, G. Moore.

PREMIÈRE DIVISION

Excellence—Cours français et anglais—Delle E. Prud'homme.

Assiduité—Delle A. Laurendeau.

Diligence—Delle Ida Senez.

Catéchisme—Cours français—1er prix A. Dubuc, ex æquo, B. Despars. 2me prix, M. J. St Laurent, E. Lessard, M. H. Bernier, A. Laurendeau.

Epellation—Cours français—1er prix, M. Marcoux, B. Buron, E. Bourque, B. Dussault. Cours anglais—1st prize, A. Ryan, ex æquo, B. Buron. 2me prix, M. Bedard.

Lecture—Cours français—1er prix, B. Martin, ex æquo, Y. Keroack. 2me prix, R A. Chamberland, M. Chenier, R. A. Lessard, E. Bernier. Cours anglais—1st prize, E. Odden, ex æquo, C. Laroche. 2nd prize, V. Verchoot, C. Laroche.

Ecriture—Cours français—1er prix, A. Laurendeau, E. Bernier, E. Odden.

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Juillet 1893

LE GRAND CONGRES NATIONAL

A l'occasion de la célébration de notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, il y a eu un congrès composé des délégués des sociétés nationales du Canada et des Etats-Unis.

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba était représentée à ce congrès par l'hon. sénateur Bernier et l'hon. A. A. C. LaRivière, député de Provencher, qui tous deux ont pris une part active aux délibérations.

Nous empruntons à nos confrères montréalais le compte rendu des délibérations touchant les écoles séparées en général et les écoles de Manitoba en particulier. Tous nos lecteurs, qui sont des plus intéressés, le liront sans aucun doute avec un vif intérêt.

LE MAINTIEN DE NOS ÉCOLES SÉPARÉES

Le comité chargé d'étudier la condition actuelle de nos écoles séparées et les moyens de les maintenir sur un pied égal à celui des écoles publiques ou communes, a tenu l'une des séances les plus importantes de tous le congrès. On y remarquait M le Recorder DeMontigny, rapporteur du comité, M. le principal Archambault, l'hon. M. LaRivière, M. P., l'hon. M. le sénateur Bernier, M l'échevin Champagne, d'Ottawa, M. Demers, avocat, M. J. I Tarte, M. P., M. l'abbé Cochard, vicaire à Cornwall, Ont., M. l'abbé Chagnon, vicaire à Champlain, N.-Y., etc.

M. de Montigny proposa que M. Archambault fut nommé comme président ; ce qui fut accepté unanimement. M. Demers est secrétaire du comité.

La condition des écoles séparées dans la province d'Ontario, telle fut d'abord la question dont s'occupa le comité. M. Champagne expliqua au long les difficultés soulevées récemment au sein de la ville d'Ottawa, à cause du mode d'instruction en usage chez les Frères de la Doctrine chrétienne et ailleurs. M. Champagne prétend que, en général, l'enseignement donné dans les écoles séparées d'Ottawa laisse beaucoup à désirer, et que les études suivies dans les écoles publiques sont de beaucoup supérieures à celles de nos écoles. Il s'agit d'étudier les raisons de cette anomalie et d'apporter un remède à cet état de choses qui nous place dans une position inférieure sous le rapport de l'éducation pratique. On remarque, dit-il, qu'il n'y a pas, à proprement parler, un seul professeur de langue anglaise chez les Frères. Et les livres en usage sont à ce point surannés et hors de mode, que l'inspecteur du gouvernement a cru devoir intervenir directement pour obvier à ce grave état de choses. M. Champagne se prononce en faveur du mode suivi aux Etats-Unis.

L'hon. M. LaRivière, après avoir fait remarquer que M. Champagne déplaçait la question, qui ne s'applique pas à une localité particulière, mais au Canada tout entier, dit que nos écoles séparées sont aussi bonnes sous n'importe quel rapport que les écoles publiques. Il cite plusieurs exemples par lesquels il démontre que certains élèves, sortis avec tous les honneurs du High School, n'ont pu subir d'examens sérieux sans commettre une foule d'erreurs qui prouvaient chez eux l'absence véritable d'une bonne instruction.

M. le curé de Cornwall dit qu'il faut de toute nécessité travailler à maintenir nos écoles séparées, car les abolir, ce serait abolir par là même nos institutions religieuses.

Enfin, la proposition suivante est lue et soumise au comité par le secrétaire :

"Considérant que la constitution de la Puissance du Canada ayant consacré le privilège des écoles séparées et ayant permis aux catholiques d'avoir leurs propres écoles, il est du devoir de tous les Canadiens-français de travailler au maintien de ce principe."

Les questions de la contribution scolaire et des livres sont ensuite venues sur le tapis. M. Champagne dit que les livres mis entre les mains des enfants sont une source de dépenses que ne peut rencontrer une bonne partie de nos compatriotes. On leur impose l'obligation de changer de livres tous les ans, et même plusieurs fois par année, dans certaines écoles.

M. de Montigny demande si ces livres ne sont pas soumis à l'approbation des commissaires d'écoles.

M. le vicaire Cochard répond dans l'affirmative ; mais, ajoute-t-il, quand il s'agit de livres français, la majorité, qui est irlandaise, travaille de façon à faire prévaloir ses vues au détriment de nos compatriotes.

M. de Montigny dit qu'il ne s'agit alors que de faire comprendre aux Canadiens-français, qui ont droit de voter comme les Irlandais, qu'il est de l'intérêt vital de la nationalité de donner à leurs enfants des livres français. Il n'y a là qu'un manque d'énergie de la part des Canadiens-français, qu'il s'agit de combattre.

M. Champagne dit qu'il faut bien comprendre que la législature d'Ontario ne fait que tolérer l'enseignement du français.

M Cochard répond que nos écoles sont un droit acquis qu'il faut conserver et défendre de toutes nos forces.

Après avoir expliqué la position difficile où se trouve l'ouvrier, que les taxes municipales et autres accablent, le secrétaire lut, sous la dictée de M. Archambault, président, la deuxième proposition, que voici :

"Considérant que l'éducation des enfants étant une matière intéressant la société toute entière, il est juste que les deniers prélevés pour l'éducation soient distribués en proportion de la population scolaire entre les catholiques et les protestants du Canada."

La question des livres qui a fait l'objet de la discussion a été longue et intéressante. On a été unanime à reconnaître que les écoles et collèges changent trop souvent de livres, ce qui occasionne trop de dépenses pour l'ouvrier. On a adopté la proposition suivante :

"Le comité exprime le vœu que les livres d'écoles dans chaque municipalité devraient être uniformes et être changés le moins souvent possible."

M. le juge de Montigny a voté seul contre l'adoption de cette proposition.

A deux ou trois reprises un des délégués des Canadiens des Etats-Unis a tenté d'attirer l'attention du comité sur la proposition des écoles séparées aux Etats-Unis ; mais il fut déclaré que le congrès n'était pas chargé spécialement de cette étude.

Les deux autres propositions soumises et adoptées à l'unanimité se lisent comme suit :

"Considérant que c'est un devoir strict pour tous les Canadiens-français dans toutes leurs écoles et de prendre, pour atteindre ce but, tous les moyens que la loi leur reconnaît au Canada comme aux Etats-Unis.

"Le comité exprime le vœu que la classe des professeurs ou instituteurs soit représentée au conseil de l'instruction publique, en conformité des résolutions adoptées par la conférence des instituteurs de Montréal et de Québec."

LES ÉCOLES DE MANITOBA

C'est après l'adoption de cette résolution que M. J. I. Tarte est entré en scène. Il a apporté beaucoup de vigueur et de nerf à la discussion qui a été assez vive. La question des écoles du Manitoba a fourni le sujet au débat principal. MM. LaRivière, Tarte, Bernier et de Montigny y ont pris part. M. le sénateur Bernier a été justement énergique dans ses remarques.

M. de Montigny demande la signification des termes "dans la lutte que font nos compatriotes du Manitoba," employés par M. Bernier. Il demande s'il est vrai, comme l'a dit certain journal, que ses compatriotes sont parfaitement indifférents à la question que les Canadiens considèrent comme nationale.

M. Bernier se leva immédiatement pour protester contre cette assertion. Il dit : Ceci est faux. Personne plus que nous ne déplore la position difficile où se trouvent nos coreligionnaires du Manitoba. Cette question, qui menace de briser la Confédération, trouve des échos beaucoup plus sympathiques que dans la province de Québec, où l'on fait parade de tant de dévouement pour notre cause. Nous sommes venus ici pour recommander aux hommes de cœur et d'énergie de travailler fermement, mais constitutionnellement, à la revendication de nos droits. Cette question, qui assombrit l'avenir, doit être envisagée à la lumière du patriotisme ; devant elle doit disparaître cet esprit de parti qui a fait notre ruine dans le passé, qui fait notre faiblesse actuellement et qui causera peut-être notre ruine dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le vœu sincère et ardent de tous les Canadiens-français du Manitoba, continue M. Bernier, est d'obtenir par tous les moyens justes et possibles le droit d'avoir leurs écoles. Et vous, Canadiens français de la province de Québec, travaillez-vous sincèrement à nous aider dans la grande lutte que nous avons entreprise ? Voyons un peu. J'ai des preuves écrites que des membres influents du clergé, des laïques distingués font tout en leur pouvoir pour détourner du Manitoba le courant de l'émigration française qui nous aiderait à lutter vaillamment. Bien plus, pendant que l'on distribuait à droite et à gauche des invitations à tous nos compatriotes de venir assister à ces belles fêtes nationales, on nous laissait de côté, nous, les Canadiens-français du Manitoba. C'est alors que l'hon. M. LaRivière et moi avons pris le parti de venir quand même représenter la grande famille de l'Ouest laissée dans l'oubli. Ce ne sont pas des reproches que j'adresse, mais un simple fait que je constate. Je ne crains pas de dire, messieurs, que l'avenir de notre race est au Manitoba.

Notre lutte n'est peut-être pas aussi bruyante que celle que font certaines personnes, mais elle est constitutionnelle et pacifique, et c'est par ce moyen que nous comptons obtenir la victoire.

M. Bernier ajoute qu'il ne doute de la sincérité de qui que ce soit.

M Tarte : Je me suis prononcé contre l'émigration de nos compatriotes au Manitoba en me disant : Pourquoi envoyer les Canadiens-français dans une province où ils ne peuvent seulement pas obtenir leurs écoles ?

M. Bernier répond que c'est une erreur. Et là-dessus il explique comment les Canadiens-français pourraient obtenir l'influence qui leur fait défaut, en créant une autre province dans l'Ouest, pouvant contre-balancer la puissance qu'acquièrent les Anglais. Le jour où nous aurons deux provinces françaises dans la Confédération, nous serons tout puissants. En isolant la province de Québec, vous êtes sûrs de tuer le prestige que vous pouvez exercer plus tard dans la Confédération. Ce que veulent nos ennemis, c'est écraser l'Est par l'Ouest, et ce que nous devons vouloir, c'est de lutter contre cette idée.

La proposition suivante est alors lue par M Bernier et adoptée unanimement :

"Que conformément à cette déclaration (comprise dans la première résolution citée plus haut), nous formons des vœux ardents pour le succès de la lutte que soutiennent en ce moment, en faveur de leurs écoles, nos coreligionnaires de Manitoba, auxquels le pacte constitutionnel, en vertu duquel cette province est entrée dans la Confédération, assurait indubitablement les droits que la législature scolaire de 1890 leur a enlevés."

Ceci terminait les procédés de dette séance du comité.

A une assemblée subséquente du comité, les résolutions soumises par M. le Recorder de Montigny ont paru acceptables à tous les membres du Congrès, et sur les propositions de l'honorable sénateur Bernier et de l'honorable M. LaRivière, M.P., elles ont été d'abord reçues sujettes à discussion.

M. le sénateur Bernier, en proposant l'adoption du rapport du comité sur le maintien des écoles séparées, en a profité pour remercier le congrès de l'intérêt qu'il avait manifesté pour les catholiques du Manitoba, victimes d'une odieuse persécution. La sympathie des Canadiens-français réunis à ce congrès, a-t-il ajouté, sera précieuse à leurs frères de l'Ouest. Nous avons besoin de leur appui et nous sommes certains, d'après les expressions de sentiments donnés par les hommes distingués qui ont pris part aux délibérations du comité, que nous pouvons compter sur eux.

M. LaRivière appuie la proposition. Lorsque je retournerai là-bas, dit-il, je dirai à mes concitoyens de Manitoba, ce que les Canadiens d'ici ont fait pour eux. Nous luttons avec toute l'énergie dont nous sommes capables, mais aussi avec toute la prudence qu'imposent les circonstances. Nous employons et emploierons jusqu'au bout tous les moyens que la loi et la constitution nous donnent pour nous faire obtenir nos droits. Et nous espérons pouvoir toujours compter sur la sympathie des catholiques de la province de Québec. Peut être, un jour, serons-nous obligés de venir leur demander un secours plus énergique, outre l'appui moral qu'ils nous donnent en ce moment. Alors il ne s'agira plus d'une protestation morale. Il faudra un concours effectif par tous les moyens constitutionnels et légaux.

M. le recorder de Montigny, rapporteur du comité des Ecoles Séparées a alors été invité à présenter son rapport. M. de Montigny dans un éloquent discours a signalé l'importance des écoles catholiques tant au point de vue national qu'au point de vue social et religieux.

M. Faille, de Indianapolis, qui n'est pas un abbé, comme on l'a dit dans quelques journaux, prétend que le catholicisme a progressé aux Etats Unis sous le régime des écoles où la religion n'est pas enseignée. Les écoles publiques, pour lui, ne sont pas un obstacle à la conservation des principes religieux.

M. Bernier : Je n'ai qu'un mot à répondre à M. Faille. D'après des statistiques dressées par des esprits sérieux, les catholiques des Etats-Unis seraient maintenant 18,000,000, sans les retards apportés à la propagation du catholicisme par les écoles neutres.

A la séance de l'après-midi, M. Mercier s'est chargé de faire l'historique de la controverse au sujet du maintien des écoles séparées au Manitoba.

Aucun aperçu nouveau n'a été donné par l'ex-premier ministre. La lettre du vénérable Archevêque Taché lui a fourni tous les renseignements nécessaires à l'appui de la thèse que conservateurs et libéraux ont à cœur de faire prévaloir.

Dans un long discours, M. Mercier a passé en revue les différents actes législatifs des gouvernements du pays. Il a cité la clause 94 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la section 22 de l'Acte de 1870 à Manitoba.

Il s'est appuyé surtout sur le droit qui découle de la législation et des faits, pour les catholiques du Manitoba, d'avoir des écoles de leur choix.

Le droit à l'enseignement libre, a-t-il dit, est un droit de l'humanité, qu'elle tient de sa nature. Aucune loi ne peut détruire ce droit. Au Manitoba, ce droit est reconnu par la loi. Les juges du Conseil Privé ont admis ce droit, mais ils ont erré dans leur interprétation des faits. Il y a une différence entre la question qui a été soulevée au Nouveau-Brunswick et celle dont il s'agit au Manitoba. Au Nouveau-Brunswick, où, lors de la Consédération, les catholiques étaient en nombre infime, le fait de l'existence des écoles séparées ne pouvait pas être constaté. Mais au Manitoba, lors de l'entrée dans la Confédération de cette province, les écoles séparées existaient de fait. Personne ne peut le nier. Au moment où se discutait la question des écoles séparées, Mgr Taché voulant, pour son diocèse, prévenir de semblables difficultés, a fait adopter la clause 22 de l'Acte de Manitoba, 1870. Le Conseil Privé n'a pas déclaré la dernière loi de Manitoba inconstitutionnelle, sous le prétexte que le droit des catholiques n'était pas méconnu par cette loi. Les catholiques ont dit les juges de notre plus haut tribunal, peuvent avoir leurs écoles séparées, mais ils devront payer pour leur entretien.

Ce jugement, déclare M. Mercier, est basé sur une mauvaise fiction, sur une mauvaise théorie du droit tel qu'on le conçoit. L'exercice d'un droit doit être libre et sans entraves. Or, c'est mettre les catholiques de Manitoba dans l'impossibilité pratique d'exercer leur droit à un enseignement de leur choix, en les forçant à payer deux fois pour les écoles : pour les écoles publiques et communes d'abord, et ensuite pour les écoles séparées.

M. Mercier ajoute qu'en soutenant cette thèse, il n'entend pas approuver en entier notre système d'éducation. Il a été l'ami du clergé cependant. Il l'a prouvé abondamment, trop quelquefois, et souvent à son détriment. Il faut des réformes dans l'enseignement. Nos enfants ne sont inférieurs à personne. Il leur faut une bonne éducation et une bonne instruction.

Mais il n'y a pas à s'étonner des défauts de notre système d'éducation. En fondant nos grandes maisons d'éducation, soutient M. Mercier, le clergé a eu l'intention de former des prêtres et des jeunes lévites avant tout. Les collèges n'ont jamais été disposés à changer leur mode d'enseignement, parce que l'éducation et l'instruction qu'ils donnent sont tout à fait suffisantes à ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique.

Mais dans le monde, on ne vit pas du grec et du latin. Il faut connaître son arithmétique. Nos écoles élémentaires ont le même défaut. Il faut les réformer.

M. Mercier termine en disant qu'il est catholique, que le clergé a été le conservateur de notre race, mais qu'il a des devoirs à remplir envers nous. Le clergé doit suivre notre mouvement national, s'il ne veut pas commettre un crime. L'absence, quand il s'agit de notre nationalité, est un crime, que cette absence soit celle des évêques ou des prêtres.

"Ici, déclare solennellement M. Mercier, il s'agit de braver les préjugés. Nous ne serions pas dignes de siéger si nous ne blâmions pas le crime."

M. Mercier soumet ensuite cette idée que si les catholiques de la province de Québec agissaient comme les protestants du Manitoba, la Confédération serait immédiatement brisée. Si la province de Québec voulait imposer aux protestants les écoles catholiques, il y aurait révolution. Et, cependant, ayant la majorité, profitant de l'exemple donné par la majorité protestante de Manitoba, nous pourrions le faire. C'est ce qui prouve l'injustice de la loi de 1890 adoptée à Manitoba.

Lorsque M. Mercier a blâmé le gouvernement de ne pas avoir désavoué la loi de 1890, il a oublié de dire que cette loi avait été passée par son ami M. Greenway, et par un gouvernement libéral. Il a aussi oublié de déclarer que ni lui, ni M. Laurier, ni qui que ce soit à la tête d'un gouvernement, ne pouvait résoudre certaines difficultés sans tenir compte des différences de race et de religion qui existent en ce pays, et sans se restreindre strictement à la constitution.

M. Tarte succède à M. Mercier et déclare qu'il a envoyé plusieurs lettres à l'honorable ministre de la justice, à propos de cette question. Il dit qu'il n'a aucune confiance dans les procédés pris en ce moment pour rendre justice à nos compatriotes.

De plus, il demande que dans les écoles, on enseigne la gymnastique.

La gymnastique donne aux enfants une assurance qui n'est jamais de trop, fortifie leur corps, distrait leur esprit.

Dans l'enseignement comme dans toute chose, il faut marcher avec son siècle.

M. LaRivière, du Manitoba, répond à M. Tarte et dit : "Nos amis ne nous ont jamais refusé le désaveu. Mais ils nous ont prié en grâce de ne pas insister sur le désaveu plus qu'il ne le fallait, car cela ne réglait pas la question définitivement.

En effet, si le pouvoir central avait désavoué la loi du Manitoba, que serait-il arrivé ? La législature du Manitoba serait revenu à la charge et il aurait encore fallu l'intervention du pouvoir central. De sorte que le pays aurait passé par des crises malheureuses.

M. LaRivière termine en disant que la population Canadienne-française n'a jamais donné son consentement à toutes les procédures qui se font aujourd'hui. Quand tout sera fini, il restera encore le droit d'appel au gouvernement d'Ottawa, et cet appel se fera.

M Archambault attaque la partie du discours de M. Mercier qui approuve l'idée émise par M. Masson dans le conseil de l'instruction publique : à savoir que tous les instituteurs d'écoles subventionnées par l'Etat devront être munies pour enseigner d'un certificat de capacité.

Il dit que si cette idée prévalait un jour et qu'elle s'affirmerait dans une loi, cette loi atteindrait surtout une classe de personnes : les religieux et les religieuses. C'est un privilège, dit l'orateur, qui leur a été accordé et on ne fait pas disparaître un privilège du jour au lendemain. Je suis plutôt d'avis qu'il faudrait amener cette loi petit à petit afin d'avoir le temps de préparer les esprits.

Le sénateur Bernier prend ensuite la parole, et soutient que ce n'est pas une question de privilège qu'il faut invoquer ici, mais une question d'équivalence. Le clergé étant notre corps le plus savant, est capable d'enseigner à toutes les classes de la société.

C'est un droit imprescriptible pour les parents d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent. Dès que les parents sont satisfaits de l'instruction donnée par tels instituteurs, l'Etat devrait, lui aussi, être satisfait. Mais, ajoute le sénateur, je ne crains pas d'affirmer que nos meilleurs instituteurs sont les religieux. Je puis vous citer des faits irréfutables.

Au Manitoba, nous avons fait venir de la province de Québec des instituteurs laïques, portant diplômes donnés par l'Etat. Qu'est-il arrivé ? Ces instituteurs étaient bien inférieurs aux religieux sur l'article de l'enseignement, au point qu'on a été obligé de donner aux derniers le contrôle de l'éducation des enfants.

Quant à notre conduite sur la question de nos écoles, c'est celle-ci : pas de compromis, pas de faiblesse, pas de violence, pas de concession, de la prudence, de la persévérance.

Après quelques observations de la part d'autres membres du comité, le rapport est mis aux voix et adopté.

Nouvelles Politiques

La Presse de Montréal annonce que l'hon. Thomas Greenway est descendu au Windsor vendredi soir, arrivant de Chicago et se disant enchanté de l'exposition.

Notre confrère montréalais dit que le premier ministre n'a donné aucune information sur la question des écoles. Il reviendra dans quelques jours en repassant par Chicago.

∴

On mande d'Ottawa que Sir John Thompson a écrit qu'il espère pouvoir s'embarquer pour le Canada vers le 10 juillet.

∴

Le président Charland a lancé, vendredi, une proclamation pour convoquer le congrès le 7 août prochain.

Le motif de cette convocation hâtive est la situation financière inquiétante aux Etats Unis.

∴

Les dépêches nous annoncent que l'hon. M. Daly, ministre de l'Intérieur, et M. Burgess, sous-ministre, doivent visiter Manitoba et les Territoires dans le courant du mois. Leur voyage durera trois semaines.

∴

Le terme d'office du lieutenant-gouverneur Royal et du lieutenant-gouverneur Schultz est expiré depuis lundi. M. Royal et M. Schultz demeureront à leurs postes jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Aucun arrangement définitif ne sera passé avant le retour de Sir John Thompson.

∴

Sir Adolphe Caron, qui était allé en Europe, est de retour à Ottawa.

L'EDUCATION DE NOS COLLEGES

Nous sommes heureux de reproduire les belles paroles que l'honorable juge Jetté a prononcées il y a quelques jours au collège de l'Assomption :

"Car, je n'hésite pas à le dire, Messieurs, l'éducation que donnent nos collège classiques, tout en admettant qu'elle pourrait être améliorée, n'en est pas moins excellente ; elle convient merveilleusement au génie de notre population française, et elle nous a assuré dans le passé et nous donne encore dans le présent, des résultats dont nous avons lieu d'être fiers. Depuis quarante ans que j'ai quitté cette maison, j'ai rencontré dans les diverses phases de ma vie, presque tous les hommes qui, depuis plus d'un demi siècle, ont laissé l'empreinte de leur puissante personalité sur les pages de notre histoire. Eh bien ! soit dans les luttes du barreau, soit dans celles de la politique, soit au Palais, soit au Parlement, j'ai constaté partout, que les Canadiens-Français, grâce à l'éducation classique qu'ils reçoivent dans nos collèges, ne sont inferieurs à personne."

T. R. PERE A. LANGEVIN O. M. I.

Le Très Rév. Père A. Langevin, O.M.I., est arrivé samedi à Saint-Boniface. Il est nommé supérieur régulier de tous les Oblats du diocèse de Saint-Boniface, et par conséquent, il est à la tête du Vicariat et de toutes les missions de la Congrégation.

Le chef-lieu de sa résidence sera à Sainte-Marie de Winnipeg.

Le T. R. Père Langevin est docteur en théologie et il vient de l'Université d'Ottawa où il était professeur d'éloquence sacrée et directeur des étudiants en théologie.

Qu'il nous soit permis de présenter nos respectueux hommages au nouveau supérieur d'une congrégation qui a tant fait pour notre province et tout le Nord Ouest.

LE NOUVEAU CODE CRIMINEL

Le nouveau code criminel Thompson est entré en force le 1er juillet. Il n'y a pas eu de proclamation à cet effet, le statut y pourvoyant.

Un des changements principaux est dans la loi des loteries. A l'avenir ceux qui y contreviendront seront passibles de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de $2,000.

Les râfles aux bazars pour les églises sont autorisées, mais il faut un permis des autorités municipales pour cela. L'objet râflé ne devra pas valoir plus de $50.

Les lots donnés à titre de primes par le Crédit Foncier du Bas-Canada et le Crédit Foncier Français ne tombent pas sous le coup de la loi.

Les accusés, leurs maris ou femmes, pourront témoigner au procès, sur serment ou simple affirmation et leurs déclarations ne serviront pas contre eux.

LE MAGASIN DES VARIETES.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes pratiques et au public en général, que j'occupe maintenant

La Premiere Batisse en Brique presqu'au Coin de Broadway du Cote Est de la Rue Principale, Winnipeg.

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES

Hardes-Faites, Epiceries, Articles de Fantaisie, Etc.

Vous trouverez ce dont vous avez besoin à prix plus bas que celui du gros.

UNE EPARGNE DE 25 A 40 POUR CENT EST ASSURÉ SUR TOUT ACHAT QUE VOUS FEREZ.

Rappelez-vous de l'endroit :—La première bâtisse du côté Est de la rue Principale, en laissant Broadway.

Le beurre et les œufs sont payés en marchandises au plus haut prix du marché.

T. FINKLESTEIN.

3m 26-4

A L'ACADEMIE SAINTE-MARIE

Par faveur spéciale, j'assistais jeudi dernier à la clôture de l'année scolaire à l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg. Les quelques heures passées dans cette institution furent des plus agréables, et toutes les personnes présentes garderont un bon souvenir de ces moments délicieux. Le programme était des plus choisis : rien de trop, musique agréable, essais littéraires sérieux, où les auteurs donnaient une juste idée des études solides qu'elles reçoivent ; dialogues enjoués, agrémentés d'excellentes déclamations.

Mgr l'archevêque était présent, toujours heureux, malgré ses fatigues et ses travaux de venir encourager la jeunesse studieuse.

L'allégorie : "La Mésange, le Rosier et la Vigne," fut bien goûtée.

Une valse brillante et polonaise, exécutée sur la mandoline par Melles F. Dubuc et A. O'Brien, accompagnée sur le piano par Melles B. Dubuc et L. O'Brien, fut applaudie de bon cœur.

La partie anglaise du programme causa sa part d'enthousiasme. Il nous faisait plaisir de voir figurer dans "Science and Religion," des noms canadiens ; l'accent était si pur, si chatié, que c'était à s'y méprendre. Ce dialogue est une réponse à ceux qui prônent la supériorité des études scientifiques aux études religieuses. On voyait la Religion aux prises avec la science ; cette dernière prétendait avoir fait pour l'humanité plus que sa rivale. Après une discussion des plus animées entre les représentants de la Science et de la Religion, la Science dans un bon mouvement, se convertit et se rangea sous le drapeau de la Religion. Ce petit dialogue, outre le côté historique et philosophique, joignait une gaieté, un enjouement que le grand Boileau aimait à voir dans tout travail sérieux.

La partie la mieux goûtée du programme fut donnée par Melle Kennedy qui nous lut son travail de finisante "A Gleam from the Past into the Future." Aux belles et profondes considérations se joignait un style enlevant ; cette courte composition était un vrai petit chef-d'œuvre en son genre, et la jeune fille, auteur de ce petit bijou a bien récompensé les bonnes sœurs de leur peine pour lui procurer une éducation pratique, sérieuse et solide.

Il ne restait plus que la distribution, partie non moins intéressante pour les élèves et surtout pour les parents si anxieux de voir couronner leurs enfants.

Melle M. Kennedy seule cette année termina son cours et obtint par son talent la gloire de *graduer* et de porter la médaille d'or. Une jolie scène eut lieu ; de tous côtés, les plus jeunes firent irruption et vinrent offrir des bouquets à leur aînée en chantant "Let these flowers ;" c'était grandiose et beau. Les autres élèves, d'après leur mérite, vinrent se faire couronner au milieu des applaudissements.

Une fois la distribution terminée, Melle M. Kennedy sortit des rangs, et au nom de ses compagnes présenta une adresse à Sa Grandeur. Monseigneur fit des remarques très appropriées sur le dialogue entre la Science et la Religion. Il souhaita de bonnes vacances aux élèves dans un langage sympathique et affectueux dont il a si bien le secret ; on sentait un père parlant à ses enfants.

H. J.

AU PENSIONNAT DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER

Ayant eu, samedi dernier, le plaisir d'assister à l'examen des élèves auxquels les Rérérendes Sœurs de Saint François-Xavier font la classe, je vous demande une petite place dans votre journal pour leur offrir des félicitations bien méritées.

Cette école qui comprend environ 50 élèves se compose des enfants du village, garçons et filles, et des demoiselles pensionnaires du couvent.

Les élèves ont répondu dans les deux langues à presque toutes les matières de l'examen, et cela sans aucune hésitation et d'une manière tout à fait correcte. Les réponses sur trois matières surtout, la grammaire, la géographie et l'arithmétique, ont démontré combien l'application de ces élèves, pour la plupart très jeunes, a dû être soutenue pendant toute cette année scolaire. Pour ne donner qu'un exemple, prenons la géographie ; il me semble qu'il faut passablement la posséder pour tracer sur un tableau une carte géographique, l'Europe par exemple, et cela, sans aucun modèle devant les yeux.

Puis, ensuite, l'élève qui a tracé cette carte en donne toute l'explication, nommant les principales divisions, les fleuves, les montagnes, etc., etc.

J'en connais plus d'un qui croit connaître sa géographie et qui serait peut être bien en peine de pouvoir en faire autant. Et j'aurais été curieux d'entendre les élèves des écoles de notre cher gouvernement répondre à ces questions. Ils auraient vite compris que les élèves des Révérendes Sœurs de Saint-François-Xavier possèdent d'autres connaissances que celle de leur catéchisme.

Il me resterait encore long à dire, M. le Rédacteur, sur plusieurs autres matières de cet examen, mais je me contenterai de terminer, le temps me manquant, en vous rapportant les noms des élèves qui ont le plus brillé dans la liste des prix.

Et qu'il me soit permis aussi d'offrir des vœux sincères pour le succès constant du couvent de Saint-François-Xavier, succès si bien mérité sous tous les rapports.

Parmi les demoiselles, citons :

Melles Philomène Lavallée, Edouardine Lamothe, Mary-Jane McDougall, Girthy et Ruth Wallace, Lucienne Lavallée, Lucienne Thibert, Bella McDougall, Marie-Anna McDougall, Anna Lamontagne, Graciella Lamothe, Louise Lafrance, Victoire Paul, Aurore Daignault, Aurore Perras, Maggie McDougall, etc.

Parmi les garçons : MM. Johnny McDougall, Delphis McDougall, Ad. Perras, John Gagnon, Hormisdas Gagnon, John-Peter McDougall, Henri, Hébert et Edmond Breland, Hubert et Joseph Lafrance, etc.

Avec remerciements.

UN ABONNÉ.

LA BANQUE COMMERCIALE

La Banque Commerciale de Manitoba est en faillite. Dans les cercles bien informés la mauvaise nouvelle se faisait prévoir et c'est pour cela que nombre de déposants retirèrent leurs fonds de cette institution vendredi et samedi. Les portes de la banque sont fermées depuis lundi. M. Duncan Macarthur a démissionné comme président et MM. F. W. Ferguson et I. M. Ross ont été nommé pour liquider les affaires de la banque.

Dans une entrevue avec un reporter du *Free Press*, M. Macarthur dit qu'il espère qu'une nouvelle organisation se fera et que tous les déposants seront payés.

Ceux qui sont porteurs de billets de la *Commercial* n'ont rien à craindre. Ces billets sont pris au pair par toutes les banques, ainsi le veut la loi de 1890.

PERSONNEL

Nous lisons dans *La Minerve* de samedi :

M. le curé Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, Manitoba, est en ce moment à Saint-Hermas, dans sa famille. Il doit partir lundi prochain pour retourner à Manitoba.

Jeudi soir, à Sainte-Thérèse, M. le curé Fillion, de Saint-Jean Baptiste, Manitoba, et l'hon. A. A. C. LaRivière, député de Provencher, ont donné chacun une intéressante conférence sur Manitoba, en présence des membres du cercle agricole de la localité. La séance était présidée par M. le curé Labonté, président du cercle.

L'hon. sénateur Bernier, de Manitoba, est allé à Saint-Hyacinthe et doit aussi visiter Saint-Jean et Saint-Georges d'Heuryville avant de retourner dans sa province.

NAISSANCE

GAUDET—En cette ville, le 4 courant, l'épouse de M. Napoléon Gaudet, une fille.

EGAREE.

Depuis le printemps dernier, une jument noire (chocolat), âgée de 5 ans, étampée avec chiffre 81 sur l'épaule gauche, nez tout blanc, une patte de derrière blanche. Récompense liberale à celui qui la fera retrouver au propriétaire.

JEAN MARIE JURÉ.

Sainte-Anne des Chênes, 5 juillet 1893.

3t 5-7

Ville de Saint-Boniface.

A L'ENCLOS.

Deux chevaux sous poil rouge, l'un avec une tache blanche au front est étampé "C. J." sur l'épaule droite, l'autre a le poil blanc à la partie inférieure de trois pattes. Pris lundi matin le 3 juillet.

LEON CHÊNIER,

Gardien d'enclos, pro tem.

Nouvelles Religieuses

Le Rév. Père Lacombe est arrivé samedi de Montréal et il est reparti pour l'Ouest lundi avec quatre sœurs Grises de Nicolet qui vont fonder un hôpital pour les sauvages sur la réserve des Gens du Sang (Bloods).

M. l'abbé J. B. Charbonneau, curé de North Adams, Mass., est décédé.

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé Choquet a été nommé chapelain des Carmélites à Montréal.

Les dernières élections faites au collège de l'Assomption ont donné les résultats suivants :

M. J. M. Légaré, supérieur du collège.

M. V. Pauzé, vice supérieur et directeur.

M. Alb. Marsolais, préfet des études.

M. V. Villeneuve, procurer.

Le pape a donné son consentement au voyage des chantres de la chapelle Sixtine à l'Exposition de Chicago, où ils devront se faire entendre. C'est la première fois que cette célèbre maîtrise quittera la ville énernelle.

On mande de Lowell, Mass., que le R. P. McGrath, provincial des Pères Oblats, s'est démis de ses fonctions et doit se rendre au séminaire de Buffalo, N.-Y. Il sera remplacé par le Rév. P. Guillard, de la paroisse du Sacré-Cœur ; le nouveau provincial résidera au presbytère canadien de la rue Merrimack. Il aura pour assistant le Rév. P. Garin Ce dernier sera remplacé comme supérieur de la congrégation canadienne par le Rév. P. Amyot, qui a été plusieurs années supérieur de la maison de Plattsburg, N. Y. Le Rév. Père Emard sera enlevé à la congrégation canadienne pour être attaché à la desserte de Belvidere.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE A SAINT-PIERRE-JOLYS

S'il y a un endroit dans notre province où le patriotisme est vivace, où l'amour de la patrie brille dans tout son éclat, c'est bien dans la belle paroisse de Saint-Pierre-Jolys. Mercredi dernier, on y chômait la fête de la Saint Jean-Baptiste, le patron et le protecteur de notre nationalité. Comme par les années passées, rien n'a manqué à cette réunion d'une faible partie de la grande famille canadienne.

La messe, qui est toujours le digne commencement de notre célébration, a été chantée par le Rév. Messire Pelletier, curé de Saint-Joseph. On avait confié à M. l'abbé Nayrolles le sermon de circonstance. L'orateur s'est montré à la hauteur de la tâche. Il nous a montré l'apostolat de Jean-Baptiste, et faisant un heureux rapprochement, il nous fit voir l'apostolat du clergé canadien, et ce que ce dernier a été pour la conservation de notre religion et de notre langue.

Immédiatement après la messe, on se rendit en procession aux salles du conseil où M. C. H. Royal, avocat, prononça un discours patriotique. L'après midi se passa en jeux et amusements de tous genres. Le programme du soir n'était pas la partie la moins attrayante de la fête. Après avoir loué le Seigneur, chanté nos gloires nationales, il fallait se divertir, rire et s'en aller en disant que la fête était complète. Inutile de faire des éloges aux amateurs de Saint-Pierre-Jolys, tous ont bien rempli leur rôle. Les applaudissements ne leur ont pas été épargnés. Nous ne pouvons faire mieux juger de la soirée qu'en donnant le programme.

SÉANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE

28 JUIN, 1893.

Ouverture—Fanfare du Cercle Provencher

LE DINER INTERROMPU

(Comédie en 2 actes.)

M. Plumet .... B. Ladouceur
Jocrisse .... A. Lassalle
Lafute .... P. Gagné
M. Vincent .... J. Lamoureux
Officier de police .... F. L'Heureux

PREMIER ACTE

Un Brigand sous le Lit

Baptiste .... F. Marcotte
Paméla .... F. L'Heureux
Pti Joe .... J. Desjardins

L'ALLELUIA D'AMOUR

Solo de Cornet .... Ch. Dandonneau

DEUXIÈME ACTE

Vieille histoire ....
Fanfare du Cercle Provencher.

L'UT DIÈZE

Comédie en un acte.

Jean Bernique .... F. L'Heureux
De Flampanne .... A. Lassalle
Octave .... J. Lamoureux
Un ami d'Octave .... B. Ladouceur
Hector .... P. Gagné
Joseph .... A. Desjardins

Domestiques.

Le Drapeau de Carillon .... P. Desjardins
Discours .... M. le Curé
Tableau Vivant—Saint-Jean-Baptiste visitant l'Enfant-Jésus.
Fanfare du Cercle Provencher.
Vive la Canadienne !

Le Rév. Messire Jolys, le dévoué et sympathique curé de la paroisse, a prononcé un magnifique discours que nous ne pouvons malheureusement donner en entier. Il a dénoncé en termes énergiques l'inique loi des écoles ; condamné la conduite indigne du gouvernement Greenway, et fait un chaleureux appel de résister en se groupant autour de ceux qui nous dirigent. Le Rév. Messire Cloutier a parlé dans le même sens. En un mot, la fête a été belle, et nous ne pouvons trop féliciter M. le curé et les organisateurs de leur zèle et de leur dévouement pour en avoir fait un joli succès. Espérons que cet exemple sera suivi par les paroisses où la fête de la Saint-Jean-Baptiste passe inaperçue. —*Communiqué*.

—La pluie a complètement gâté le congé du 1er juillet.

RETRAITE AU PENSIONNAT

Les Sœurs du Pensionnat de Saint-Boniface, pour se rendre au désir manifesté par plusieurs de leurs anciennes élèves, de venir faire une retraite dans la petite chapelle, où elles ont aimé à prier, sont heureuses de faire savoir à toutes, que des mesures sont prises à cette fin. Une retraite prêchée par le Rév. Père Larue, S.J., s'ouvrira lundi, le 17 courant, pour toutes les anciennes élèves du pensionnat, non mariées, et se terminera le samedi matin, 22.

Il ne sera pas de rigueur que la pension se prenne au Pensionnat pourvu que les retraitantes soient assez rapprochées pour suivre entièrement les exercices. Toutes celles qui préféreraient être au Pensionnat sont priées d'en prévenir les Sœurs afin qu'elles puissent préparer les appartements.

Quelques piastres suffiront aux dépenses ; ce qui importe, c'est le grand nombre, et il est affectueusement désiré et attendu.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le 25 avril 1893.

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lamontagne, McAnnany, Gaudaur, Pelletier et Lavoie.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que le conseil se forme de nouveau en comité pour prendre en considération le règlement No. 109, autorisant un emprunt de $6,000 de la Banque Impériale.

Le conseil se forme en comité et M. le conseiller Gaudaur est appelé à la présidence.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. le président Gaudaur fait rapport que le comité a accepté le dit règlement No. 109 avec certains amendements. Ce rapport est accepté, les règles du conseil sont suspendues et le dit règlement subit sa troisième lecture et est passé.

Proposé par M. le conseiller McAnnany, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que vû que les cautionnements du secrétaire-trésorier sont expirés, il soit tenu d'en produire de nouveaux pour la prochaine assemblée. Agréé.

Proposé par M le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Qu'une somme de $100 soit votée pour la construction d'un trottoir de deux madriers de 10 pouces sur le côté est de la rue Lemoine, depuis le pont Louise jusqu'à la résidence de M. Davidson. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Qu'il soit permis à la compagnie Norwood de construire une chaussée sur la coulée de l'hopital à un endroit choisi par le comité des travaux publics, la construction devant être sujette à l'approbation du comité.

Séance du 8 Mai 1893.

Présents :—Le maire et MM. les conseillers Lambert, Pelletier, Lauzon, Lavoie, McAnnany et Gaudaur.

Les procès-verbaux des séances du 24 et 25 avril 1893 sont lus et confirmés.

Les communications suivantes sont lues : De M. Timothée Gagnon, offrant $8.00 par mois de loyer pour le terrain de l'exposition avec la maison du gardien ; de C. J. Jamieson, secrétaire du bureau de santé provincial à propos de la vaccination ; de MM. Lloyd & Cie, D. E. Sprague, DeMenonville & Cinq-Mars et Brown & Rutherford, offrant de fournir du bois à la ville, la soumission de MM. Lloyd & Cie portant la recommandation du conseiller Gaudaur, président du comité des travaux comme étant la plus basse, est acceptée ; de M. E. R. Lloyd, offrant sa résignation comme conseiller ; de M. Théo. Bertrand, pour M. Pierre Deschambault, demandant au conseil de construire un trottoir jusqu'à la résidence de ce dernier, et aussi sur le côté sud de la rue Dumoulin depuis la rue du Collège jusqu'à la résidence de son honneur le maire ; une pétition de plusieurs contribuables du quartier No. 1, demandant des travaux sur le chemin entre le pont de la rivière Seine et le pont Louise ; une autre pétition demandant de changer le trottoir du côté sud de la rue Desautels au côté nord ; une autre pétition de MM. Eugène Lemaire et Nap. McDonald, demandant un trottoir sur la rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'à leurs propriétés.

INTERPELLATIONS

M. le conseiller Lambert demande si on a engagé des étrangers pour les travaux publics, et qui engage les hommes.

M. le conseiller Gaudaur répond que c'est M. Menard qui engage les hommes.

M. le conseiller Lambert demande si M. le conseiller Gaudaur se plaint de la manière dont la commission des écoles conduit les affaires ou s'il y a des plaintes contre le corps enseignant.

M. le conseiller Gaudaur répond que M. le conseiller Lambert semble être désireux de voir porter des accusations contre les écoles, afin de se constituer leur défenseur. En cela, il sera désappointé.

M. le conseiller Lavoie demande si c'est l'intention du conseil de laisser les clôtures qui ont été faites par des particuliers sur le terrain de la ville.

M. le conseiller Gaudaur répond que pour le présent, il ne connait qu'une seule place où une clôture privée empiète sur la rue, et il recommande au conseil de prendre la chose en considération sous le plus court délai.

M. le conseiller Lavoie demande depuis quelle époque les livres de la ville ont été audités par un auditeur du gouvernement.

Réponse : Depuis 1885.

AVIS DE MOTION.

M. le conseiller Lauzon donne avis qu'à la prochaine séance du conseil, il fera motion que des plans soient preparés pour le pont libre projeté entre la ville de Saint-Boniface et la cité de Winnipeg.

MOTIONS

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Gaudaur,

Que le conseil se forme en comité général pour préparer les estimés. Agréé.

M. le conseiller Lambert est appelé au fauteuil, le comité examine la question des estimés et fait ensuite rapport au conseil par son président qu'il recommande les estimés suivants :

Comité des finances	$10,000.00
do des travaux publics.....	2,250.00
do de police et feu.........	600.00
do de santé et licences......	25.00
Total	$12,875.00

Ce rapport est accepté.

La résignation de M. le conseiller Lloyd est ensuite acceptée.

Le règlement No. 110 pourvoyant à la nomination de Bryan D. McConnell comme Inspecteur pour la ville, des travaux du pont Norwood subit sa deuxième lecture.

Le règlement No. 111 autorisant "The Winnipeg Electric Railway Co" à construire et faire fonctionner des lignes de chemins de fer urbains dans la ville de Saint-Boniface, et le règlement No. 112 pourvoyant à la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier, sont introduits et lus une première fois.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Qu'une audition spéciale des livres de la ville soit faite par un auditeur nommé par le gouvernement, depuis 1885 jusqu'à date.

Votent pour—MM. les conseillers Gaudaur, Lavoie, McAnnany et Lauzon.

Contre—MM. les conseillers Lambert et Pelletier.

La motion est emportée.

La séance est ensuite ajournée au lendemain soir.

Séance du 9 Mai.

Présents :—Son honneur le maire et MM. les conseillers Pelletier, Lavoie, McAnnany et Gaudaur.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens du quartier No. 1, demandant conjointement avec plusieurs résidents de Kildonan-Est, l'érection d'un nouvel arrondissement scolaire ; la résignation de M. Jos. C. Auger, comme secrétaire-trésorier est aussi lue.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que tous les propriétaires ayant de la clôture sur le terrain de la corporation soient notifiés de les enlever. Agréé.

Le règlement No. 110 est ensuite lu une troisième fois.

Le règlement No. 112, nommant M. Théo. Bertrand secrétaire-trésorier de la ville en remplacement de M. Auger, subit ses deuxième et troisième lectures et passe.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—L'exposition industrielle provinciale commencera à Winnipeg le 17 courant.

—Tous ceux qui désirent acheter du sel au quart, à bon marché, feront bien de s'adresser au magasin de M. A. Phaneuf.

—Les travaux d'agrandissement de l'École Industrielle avancent rapidement. On a commencé le posage de la brique. Tout l'ouvrage est sous la surveillance de M. G. Cinq-mars, entrepreneur.

—Les grandes courses qui devaient commencer le 1er juillet à Winnipeg sont remises de jour en jour à cause des fortes pluies que nous avons eues. Si le temps est beau aujourd'hui elles commenceront demain.

—M. Henri Pélissier est agent de la Cie du Northern Pacific pour la vente de billets à tous le points de la ligne principale, embranchements et raccordements. Si vous faites un voyage, voyez-le avant d'acheter vos billets. jno 5 7 6

—On annonce de Londres que les directeurs de la Cie de la Baie d'Hudson dans leur rapport annuel, recommanderont une dividende de 12 chelins par action, ce qui équivaut à $4\frac{1}{2}$ p. c. La somme de $29 000 est mise en fonds de réserve.

L'an dernier, la dividende était de $2\frac{1}{2}$ p. c.

—La râfle d'objets de valeur qui a eu lieu à Régina ces jours derniers au profit de l'orgue de l'eglise catholique de l'endroit a réalisé un joli montant. Nous en félicitons notre ami M. Albert Bétournay Sur 13 prix à gagner trois l'ont été par MM. E. R. Lloyd, D. Senez et J. A. Prendergast, de cette ville

—La maison C. D. Anderson & Cie, vient de recevoir un char de sucre et parmi ces sucres il y a une petite quantité de ce sucre pur que nous pouvions nous procurer dans la province de Québec, mais qui est si rare ici, ce que nous appelions le sucre de Barbade. Ils ont aussi reçu du sucre et sirop d'érable pur qui leur vient de la Beauce.

M. Edouard Guilbault, notre marchand de ferronnerie, ferblanterie, peintures, etc., si avantageusement connu de notre public, vient d'acheter tout le fonds de commerce de l'ancienne maison Despars & Bleau de Winnipeg. Après l'inventaire, toutes les marchandises seront transportées à son magasin de Saint Boniface où elles seront vendues à des prix extrêmemen modérés.

Venez et voyez les marchandises. Des avantages extraordinaires vous sont offerts.

Chronique de la Province.

Saint Léon,

28 juin—Notre fête nationale a été célébrée le 27 courant ; nous avons eu une très belle journée et aussi les visiteurs des paroisses environnantes, Saint-Alphonse, Notre-Dame de Lourdes et Bruxelles ont beaucoup contribué à en rehausser l'éclat. A 9.30 heures la messe a été célébrée par le Rév. Père Dom Agnès, curé de Saint-Léon, assisté du Rév. M. Campeau, curé de Saint-Alphonse, et du Rév. Père Marie Antoine, de Notre Dame de Lourdes. L'on a surtout remarqué le beau chant de Delles Campeau, Ménard et Taillon qui ont rendu des morceaux bien appréciés. L'office divin a été célébré au même endroit que l'an dernier, à Somerset, sous un charmant bocage. Après l'Evangile, le sermon fut donné par le Rév. M. Campeau : comme toujours il sut se mettre à la hauteur des circonstances. Après la messe l'assistance prit part à un somptueux banquet où les santés, la plus franche gaieté et les chansons contribuèrent beaucoup à rendre la fête très agréable. Dans l'après-midi eurent lieu des courses et des jeux de toutes sortes, et ce ne fut que vers les dix heures du soir que la foule se sépara emportant un agréable souvenir d'une aussi belle journée. Le comité de régie de la société mérite beaucoup de félicitation pour le zèle déployé en cette circonstance, l'on me dit que les profits dépassent $200 qui sont destinés à la construction de l'église Saint-Léon.

—L'école de Théobald est ouverte du 12 ultimo ; elle est fréquentée par au-delà de 40 élèves, le système des écoles catholiques est maintenu comme par le passé.

—M. J. Decosse, le populaire marchand de Somerset, s'est bâti une belle résidence sur la rue Principale du village et tout prêt de la gare Les Messieurs Simoneau ont aussi construit l'an dernier une maison qui présente une belle apparence, et il est probable que beaucoup d'autres constructions seront érigées dans le cours de l'été dans ce florissant village.

—M. Léon Roy, autrefois de Mariapolis a transporté son magasin ici, dans le bloc de M. Garneau, nos deux marchands paraissent faire de bonnes affaires.

—La récolte a la plus belle apparence ; déjà l'on aperçoit du grain d'épié et tout fait espérer qu'elle sera abondante cette année.

Saint-Joseph,

19 juin—Il y a eu lundi dernier, 19 juin, un charmant petit piquenique pour les enfants de l'école Saint-Joseph-Centre. On voyait une quarantaine d'écoliers se diriger vers un petit côteau situé à quelque distance de la maison d'école. Les mamans avaient eu soin de remplir les petits paniers de gâteaux, fruits, etc., ce qui satisfit l'appétit de nos jeunes compagnons. Après ce repas champêtre ils se disposèrent au jeu et s'en donnèrent à cœur joie pendant quelques heures Ensuite, pavillon en tête, la jeune troupe revint à l'école en chantant à pleins poumons, Vive la Canadienne, O Canada ! mon pays mes amours ! etc. Après être alle présenter leurs hommages au Sacré-Cœur de Jésus au pied de son autel, les enfants retournèrent joyeux à leur demeure, emportant pour longtemps le souvenir de cette agréable fête écolière.

Deloraine,

24 juin—La ville agrandit rapidement, de nouvelles constructions s'élèvent tous les jours et le terrain prend de la valeur. C'est le temps où les cultivateurs d'origine française devraient se hâter pour se choisir un lot à bon marché, car il est évident qu'avant longtemps ce terrain aura doublé de valeur. Le prix du passage n'est que de douze piastres, aller et retour ; venez voir et vous n'aurez rien à perdre. Car pour ceux qui n'ont jamais vu Deloraine et ses environs, c'est une magnifique promenade. La prairie ondulée comme nous la voyons dans les plaines immenses de l'Ouest Canadien rompt la monotonie qui se fait sentir partout ailleurs au Manitoba. La montagne qui se trouve à quelques milles au sud offre un magnifique coup d'œil, et le lac Blanc, à 3 milles au nord-est est un bel endroit de chasse et d'amusements.

—Une nombreuse famille française est arrivée ici vendredi de la semaine dernière avec l'intention de s'y établir. Elle est l'hôte de M. Van de Pourtcelle.

—M. M. Bohémier, de Saint-Norbert, et quelques autres colons, doivent arriver prochainement pour faire les travaux exigés sur leurs homesteads respectifs.

Saint-Norbert,

3 juillet—La Saint-Jean-Baptiste a été fêtée par un petit nombre de personnes cette année, cependant les amusements n'ont pas manqué.

—Nous avons été honoré par la visite du *Club des Amis* de Winnipeg dimanche dernier, en dépit des chemins presque impassables Etaient présents MM. A. Côté. J. Dubuc, A. Prendergast, A Fiset, A. Bélanger, G. Dubuc, A. St Laurent, T. Bertrand. R. Germain et A. LaRivière.

A certains endroits les braves jeunes gens furent obligés de descendre dans la boue et pousser leur voiture, ce qui ne fut pour eux qu'un petit incident où ils eurent l'occasion de démontrer leur courage à tout épreuve.

Ils furent les hôtes d'un des leurs : LaBruère Pacaud. Il y eut un goûter où un très grand nombre de santés furent proposées par des discours à l'emporte-pièce. On raconta maintes historiettes drolatiques, on prononça des centaines de mots d'esprit, et il y eu sans cesse un entrain, un gaité, un enthousiasme indescriptible. A minuit précis, tel que annoncé par nos jeunes et vaillants amis, le départ se fit et nous entendimes longtemps l'écho de leur voix dans le lointain. Ils chantèrent des chansons patriotiques qui sont si chères au cœur du Canadien-francais.

Le *Club des Amis* a laissé dans Saint-Norbert une vive impression, un souvenir enchanteur. Nous lui souhaitons avec la plus grande sincérité beaucoup de succès.

—Nous avons été voir chez les Révérends Pères Trappistes une nouvelle invention à écrémer le lait, qui fonctionne par une manivelle à bras. On a mis en notre présence, cinq chaudières de lait frais dans la machine, et au bout de quinze minutes il y avait un grand pot de grès rempli de crême et la balance du lait dans un autre vaisseau. C'est tout à fait merveilleux que de voir la crême sortir par un tube et le lait par un autre. Les cultivateurs qui dépensent tant pour acheter des machines perfectionnées dans le but de récolter du blé, lequel se vend si peu cher, ne feraient-ils pas mieux de se munir également bien pour produire avec avantage du bon beurre.

—La Municipalité doit faire l'acquisition d'un (road grader) machine à niveler les chemins. Voilà un projet qui a du bon sens, car nous en avons grandement besoin pour les chemins nouvellement ouverts.

Cela sera une grande économie pour les trrvaux municipaux qui sont faits dans les chemins.

SOUMISSIONS.

Les plans et devis pour les réparations qui doivent être faites à l'Académie Provencher seront déposés à la Pharmacie Saint-Boniface jusqu'à samedi soir, le 8 courant, et des soumissions pour les travaux à faire seront reçues jusqu'à cette date.

La commission des écoles ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L'ouvrage devra être terminé le 25 août prochain.

J. H. O. LAMBERT,
Prés. Com. des Ecoles.
Ville de Saint-Boniface, 5 juillet 1893.

ANNONCE IMPORTANTE.

C. A. GAREAU

Vient de recevoir un assortiment choisi de Tweeds Anglais, Français, Ecossais et Canadiens pour Habillements d'Hommes, Garçons et Enfants. Ces vêtements seront faits **SUR COMMANDE** à prix aussi bas que ceux de n'importe quelle maison de Montréal, Toronto, etc.

Habillements en Tweed Canadien - - - - -	$14.00
" en Serge Bleue pour l'été - - - -	16.00
" en bonne imitation de Tweed Ecossais -	17.00
" en véritable Tweed Ecossais - 20.00, 22,00,	24.00
Habit et Veste en bonne Serge Noire avec pantalons suivant goût - - - - - - - -	23.00
" en Serge Noire de la meilleure qualité avec pantalons suivant goût - - -	30.00
Habillement magnifique en Tweed tout laine $23, $25, $27 et	$28.

Splendide assortiment d'Etoffes à Pantalons que nous pouvons faire à ordre pour $4, $5, $6, $7, $8 et $9.

Toutes nos marchandises sont d'excellente qualité. Voyez-les. Nous avons à notre service un tailleur de première classe.

En Habillements tout Faits Nous avons les dernières modes, les meilleures qualités d'Etoffes et les plus bas prix.

Assortiment complet d'ARTICLES DE TOILETTE pour hommes ; Vêtements de dessous de laine naturelle, Chemises de fantaisie, Poignets, Collets, Cols, pour tous les goûts.

Nous avons un bel assortiment de Chapeaux. Du dernier goût et des meilleures manufactures.

Dans votre intérêt, venez voir nos marchandises et jugez de nos prix avant d'aller ailleurs.

REMARQUEZ L'ADRESSE :

C. A. GAREAU, 324 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

Enseigne des Ciseaux d'Or, vis-à-vis l'Hôtel Manitoba.

—Démangeaison chez l'homme et tous les animaux, guérie dans l'espace d'une demi-heure, par la lotion sanitaire de Woolford. Elle n'a jamais manqué. Garanti par tous les pharmaciens.

—Lininent anglais pour éparvins, fait disparaitre chez les chevaux toutes bosses ou difformités sèches, molles ou calleuses, éparvins sanguins, jardons, calus, entorses, maux de gorge, toux, etc. Epargnez $50 en faisant l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens.

—*Rhumatisme guéri en une journée* :— Le remède "South American Rhumatic Cure" pour rhumatismes et névralgie, guérit radicalement dans un à trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Le mal disparait sans délai. La première dose soulage beaucoup. 75 cents. Garanti par tous les pharmaciens.

—Rebecca Wilkinson, de Brownsvalley, Ind., dit : "Je souffrais depuis trois ans des nerfs, de faiblesse d'estomac, de dyspepsie et d'indigestion, au point que ma santé était compromise. J'achetai une bouteille du remède "South American Nervine" qui me fit plus de bien que pour $50 de soins médicaux. Je conseillerais à toute personne faible d'employer ce remède précieux et agréable. Je considère que c'est la médecine la plus merveilleuse qui soit au monde." Faites l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens. 26-4

AVIS.

Ayant vendu à M. Napoléon Houde tout mon magasin de farines, grains, son, gru, etc., je donne par le présent avis que toutes les personnes qui me sont endettées devront règler avec moi d'ici AU 1er AOUT PROCHAIN. Après cette date, les comptes seront mis en collection.

ADOLPHE TURNER.
Saint-Boniface, 5 juillet 1893. 2i 5-7

Banque d'Hochelaga

INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé, - - - -	$1,000,000
Capital payé, - - - - -	710,000
Fonds de Réserve, - - -	230,000

Bureau Principal : MONTREAL.

DIRECTEURS

F. X. St. Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr.
A. E. Vaillancourt, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Rue Sainte-Catherine-Est, Montréal,
O. TESSIER, Gérant.

CORRESPONDANTS

Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France.—Credit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston.— { Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

NOUS FAISONS DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE

allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande ; nous escomptons du papier de commerce et faisons des avances sur garanties collatérales approuvées.

Nous collectons avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et nous faisons remise promptement.

N.B.—C'est la seule Banque où tous les employés parlent français.

H. N. BOIRE,
Gérant.
Winnipeg, Juin, 1893. 38-9-93

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIÉ DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

D. C. NILES,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
LICENCIÉ,
3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

HUGHES & HORN
(*Successeurs de M. Hughes & Cie*)
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs
470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
Vis-à-vis la Banque Commerciale.
Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.
19-7-92 *Téléphone* 413.

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

CHEMIN DE FER
DU
NORTHERN :-: PACIFIC.
La Route la plus Populaire et la Meilleure
POUR TOUS LES POINTS A
L'EST, AU SUD FT A L'OUEST.
Convoi quotidien de Winnipeg avec
Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

BILLETS DE TRAVERSÉE POUR L'OCÉAN

Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS.

Pour plus amples informations concernant les taux, etc., adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
C. F. N. P., St. Paul.
jno. 2.9,91

HOTEL BELLEVUE
Alfred Guimond, Propriétaire,
RUE OWEN, WINNIPEG,
VIS-A-VIS LES BUREAUX DU FREE PRESS ET DU BUREAU DE POSTE.

Vins, liqueurs et cigares de choix.
Cuisine de 1ère classe.
Repas à toute heure.
Prix modérés.
Pour pensionaires à longs termes, conditions spéciales.
1a 7-6-93 ALFRED GUIMOND.

J. B. LAUZON
BOUCHER,

Laisse savoir à ses pratiques et au public en général que pour Pâques il aura un assortiment complet de Viandes Fraîches : Bœuf, Mouton, Lard, Veau, Agneau, Dindes, Oies, Canards, Poules, Bacon, Jambon, Tête Fromagée, Boudin, Saucisse, etc., etc Tout sera de première qualité et au meilleur marché. A vendre en gros et en détail. Venez et jugez de la qualité et des prix des marchandises offertes.

A vendre aussi : Machineries pour la culture : Moulins à Faucher, Râteaux, Wagons, Herses, Charrues, Sleighs, Attelages à bœufs, Harnais simples et doubles, etc.

Quarante paires de bœufs de travail, des vaches à lait, etc.

Il vient de m'arriver de Montréal un char de chevaux de trait. Sur le nombre il y a plusieurs juments portant poulain.

J'aurai pour le service des juments deux étalons de bonne race, l'un (léger) sera tenu à Saint-Boniface, et l'autre (pesant) sur ma ferme à l'Ile des Chênes. Satisfaction garantie. Conditions faciles.

J'ai aussi 1,000 arpents de terrain clôturées à l'Ile des Chênes. Tous ceux qui auraient des animaux à mettre en pacage peuvent s'adresser à moi à mon étal de Saint-Boniface.

J. B. LAUZON.
22 3-93

La Cie "Western Coal"
(LIMITEE.)
SEULE AGENT DU CELEBRE
CHARBON SCRANTON.
Bureaux, 391 Rue Main,
WINNIPEG.
jno 23-11-92

MAISON DE PENSION
Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph
SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

A Propos d'Agriculture.

QUAND FAUCHER LES FOURRAGES

Il n'est pas inutile de dire un mot de la qualité des fourrages selon qu'ils ont été fauchés à temps et fanés dans de bonnes conditions

On sait que les substances les plus nutritives se trouvent accumulées dans les plantes des herbages, au moment où la floraison va commencer ; c'est alors, quand elles vont entrer en fleur qu'il convient de faucher. Plus tard, la sève a servi à la formation de la graine, qui serait elle-même très nutritive, mais on sait qu'elle se perd au fanage pendant le charroi et au grenier, de sorte qu'il ne reste que des tiges dans lesquelles une bonne partie des éléments utiles ont disparu, en même temps que ces tiges ont durci.

Le foin ainsi récolté, après grenaison, est beaucoup moins nourrissant, et le cultivateur qui fauche tardivement ne se rend pas assez compte de la grande perte qu'il subit ; on fournit aux animaux un foin dur, insipide, peu nutritif, et le bétail dépérit ; on éprouve beaucoup plus de peine à faucher l'herbe qui a grainé que celle qui est encore gonflée de sève ; le regain d'un pré fauché trop tard est toujours médiocre, peu abondant, tandis que si on fauche au moment de la fleur, cette coupe vivifie le gazon qui talle vigoureusement et donne un regain qui vaut presque une première coupe, pour peu qu'on fasse suivre l'enlèvement des foins d'un arrosage aux engrais liquides.

LE SARCLAGE DES PLANTES POTAGÈRES

Cette opération est de la plus haute importance, et la manière de l'exécuter ne peut être indifférente. Généralement les semailles de graines potagères sont ou trop profondes ou trop épaisses et par cela même elles nécessitent un surcroit de travail pour le sarclage, tout particulièrement à l'égard des betteraves, de la salade, des carottes, etc. Lors du sarclage des plantes potagères voici la distance qu'il est nécessaire de laisser entre chaque plant : Raves, 1 pouce ; carottes, fèves, pois, salsifis, 2 pouces ; poireau, 3 pouces ; betteraves, oignons, panais, épinard et navets, 4 pouces ; persil, endives, 5 pouces ; salade, 6 pouces.

EFFICACITÉ DU SEL POUR LES BESTIAUX

Le sel comme nourriture est d'aucune utilité pour les bestiaux, car il ne contient ni graisse, ni parties huileuses qui constituent la matière nutritive. Cependant le sel excite les animaux à boire, il augmente l'appétit et il fait donner du bon lait ; le sel dissout les parties terreuses et grossières des plantes.

LE GRAIN DONNÉ AUX POULES

D'ordinaire, on a pour habitude de donner aux poules, pour en activer la ponte, de l'avoine, de l'orge, du sarrasin, du seigle et même du blé-d'Inde ; tous ces grains, le plus souvent, leur sont donnés en leur état naturel, sec. Quelques-uns croient qu'il est plus avantageux de faire bouillir ces grains, pour la nourriture des poules. Voici ce qu'on a constaté, après essai : Quatre pintes d'orge crevé. En donnant de l'orge crevé au lieu d'orge non crevé, il a été épargné deux cinquièmes de la quantité de ce grain. Cependant cette expérience serait plus avantageuse à l'égard du blé-d'Inde.

SUS AUX MAUVAISES HERBES

Si une grande partie du sol est employée à faire pousser des mauvaises herbes au lieu de plantes utiles, c'est non seulement une perte, mais cela dénote une grande insouciance de la part du propriétaire d'une semblable ferme ; c'est l'indice d'une agriculture négligée qui ne done aucun profit.

Le moyen le plus efficace d'extirper les mauvaises herbes est de nettoyer la terre avant d'y semer le grain, ou d'ensemencer comme prairie les terres qui ont donné longtemps des récoltes de blé.

On remarque assez souvent sur certaines fermes que les endroits les plus riches et les plus fertiles de la terre et qui avoisinent les maisons et les bâtiments sont couverts de mauvaises herbes, longues et abondantes et qui, avec un peu de trouble, pourraient disparaître et donner à leur place des produits de grande valeur.

Si la terre ne vaut pas la peine qu'on en arrache les mauvaises herbes, il est mieux de la laisser à l'abandon que de faire la dépense de la labourer et de l'ensemencer là où l'on ne peut que retirer que la moitié d'une récolte.

BEAUBIEN & CIE ont le plaisir d'annoncer aux citoyens de Saint-Boniface qu'ils ont ouvert un magasin et restaurant sur la rue Principale, à Winnipeg, presqu'en face du bureau de poste, où ils seront heureux de recevoir leur patronage. Tout est de première classe. Crême à la glace de la meilleure qualité et pour tous les goûts, fruits et bonbons en abondance, breuvages de tempérance de toutes espèces et tenus toujours dans la glace.

N'oubliez pas le numéro 464, principalement quand vous aurez trop chaud, car c'est bien la meilleure place pour vous rafraichir à bon marché. 3i 14.6

EGARES.

Depuis le printemps dernier deux ponies : Un, jaune bichon, les deux yeux "verons," la crinière noire ; l'autre, blanc avec taches rouges, borgne. Les deux sont étampés.

Récompense de $5.00 à celui qui les fera retrouver au propriétaire.

ARTHUR TRUDEAU,
3i 28-6 Ile des Chênes, Man.

La Consomption Guerie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guerison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.* 1a 9-11-92

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

AVIS.

Ayant acheté tous les comptes, billets, jugements, etc., appartenant à la ci-devant société Daoust & McMullan, marchands d'Oak Lake, Man., toutes personnes endettées envers la dite société sont priés de se mettre en règle avec le soussigné.

Bureau à l'ancienne place d'affaires de Daoust & McMullan, Oak Lake, Man.

4.21.6 M. A. DAOUST.

SPIRITUEUX ! !

GRAND ASSORTIMENT

— DE —

VINS, LIQUEURS ET CIGARES

— CHEZ —

SATISFACTION GARANTIE.

H. L. CHABOT,
477
Rue Principale
WINNIPEG.

SATISFACTION GARANTIE.

Le public en général est invité à visiter ce nouvel établissement où il trouvera un assortiment complet et varié de marchandises de première qualité.

Commandes par la malle sollicitées et expédiées promptement. 1a 10-8-92

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

CHEMIN DE FER

CANADIEN PACIFIQUE

— LA —

Ligne Favorite !

La route la plus prompte et la plus sûre pour tous les endroits à

Est, Ouest
Et Sud.

La seule ligne qui transporte des passagers à l'Est et à l'Ouest sans changement de chars, et qui touche toutes les cités importantes du continent américain et qui communique directement avec

Europe, Chine et Japon.

Avantage sans égal pour billets de passage pour le vieux monde.

POUR YOKOHAMA ET HONGKONG :

Empress of India laisse Vancouver le 3 avril
Empress of Japan " " 24 "
Empress of China " " 15 mai
Et à peu près toutes les quatre semaines après ces dates.

Pour plus d'informations s'adresser à Wm. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Main, Winnipeg, J. S. Carter, agent de la gare, ou à

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg.

CIE DE LA BAIE D'HUDSON,

INCORPOREE EN 1670.

"Trois d'une Espece."

Trois espèces d'habillements qui ne sont pas égalés. Trois échantillons de la Cie de la Baie d'Hudson pour 1893. Ils sont visibles dans nos vitrines. La première, marquée $10.50, est notre fameux "Leader," fait d'une belle qualité de tweed, bonne couture, bon ajustement, Un habillement que personne ne peut avoir honte de porter. Regardez dans notre vitrine—$10 50.

La seconde espèce se trouve un rang au-dessus du "Leader" et coûte $11.50. Assez peu d'argent, n'est-ce pas, pour un article de première qualité ? Peut-être pensez-vous qu'il est impossible de vendre à ce prix un habillement tel qu'il vous est représenté. Peut-être ailleurs qu'ici, mais vous savez les avantages qu'a cette maison dans ses achats. Vous êtes invités à les partager avec nous. Voyez ces habillements de $11.50—Vous en ferez votre profit.

Encore un rang plus haut se trouve l'espèce d'habillements de $12.50. C'est la marchandise au plus haut prix qui se trouve dans la fenêtre. Inutile d'en exposer de meilleure, elle est de première classe. Regardez les patrons ; montez au second étage et essayez un habit simplement pour voir comme il vous va parfaitement. Ensuite prenez la résolution de ne plus payer de somme folle pour un habillement. Notre marchandise vous satisfera à la moitié du prix que vous avez d'ordinaire payé.

CIE DE LA BAIE D'HUDSON

Winnipeg.

MULVEY & ROYAL,

AVOCATS, : PROCUREURS, : ETC.

— BUREAUX : —

AUDESSUS DU MAGASIN DE MM: RICHARD & CIE,

WINNIPEG.

F. MULVEY. C. H. ROYAL.
6m 19-4

Hotel Grand Central

— COIN DES —

RUES DU FORT & GRAHAM

WINNIPEG.

M. THÉOPHILE TESSIER, ci-devant de L'AMERICAN, occupe aujourd'hui cet hôtel qui est si bien connu et avantageusement situé au centre des affaires.

Le public voyageur trouvera toujours le confort le plus désirable et des prix modérés.

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX !

TABLES DE BILLIARD ET DE POOL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

T. TESSIER,
1a 21-6-93 Propriétaire.

GRANDE VENTE !

A REDUCTION DE

Marchandises Générales

L. G. GAGNON, marchand général de la paroisse de Sainte-Anne, désire faire connaître spécialement aux cultivateurs des paroisses de Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie, *qu'étant obligé de donner toute son attention à la vente des nombreux terrains provenant de la succession McKay*, il doit prochainement quitter Sainte-Anne pour aller demeurer une couple d'années dans Winnipeg, et maintenant offre en vente :—Chevaux, bêtes à cornes, voitures d'été et d'hiver, doubles et simples, harnais doubles et simples, rateau et moulin à foin, une grande quantité de bois de sciage de toute espèce et à prix réduits, 200 cordes de bois de chauffage, une grande quantité de farine, son, gru, cassé et grains, ainsi que quelques tonnes de foin, plusieurs morceaux d'ameublement de maison, etc , etc. (*Les chevaux sont tous de bonne qualité et principalement des juments*).

Il offre aussi en vente plusieurs bonnes terres situées dans la paroisse de Sainte-Anne, entre autres : une terre à foin de 240 acres située à deux milles de l'église seulement, sur la route Dawson.

A partir de lundi, le 22 courant, il fera une grande réduction dans les prix des marchandises de son magasin, invitant ses nombreuses pratiques et le public en général d'en profiter.

Pour des montants au-dessus de cinquante piastres (50.00) il vendra à crédit avec des sûretés.

L. G. GAGNON,
Sainte-Anne P.O., Man.

— AUX —

NOUVEAUX COLONS !

Belles Fermes

— ET —

Prairies a Foin

A VENDRE

A Bas Prix,

— A —

Sainte-Anne des Chênes,
LaBroquerie,
Saint-Norbert et
Sainte-Agathe.

Payables par versements annuels

DE 7 A 8 ANS,

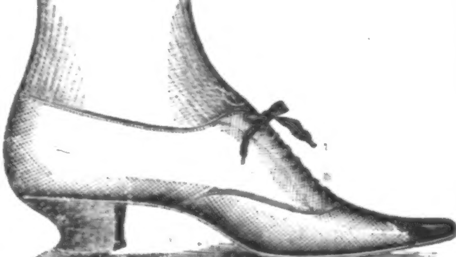
Avec intérêt de 7 pour cent.

Pour plus de renseignements et une liste de ces terres, s'adresser à

E. G. CONKLIN,

315 Rue Principale,

jno 17-5-93 WINNIPEG.



Je viens de recevoir un nouveau lot de

—: 90 PAIRES :—

DE CES

FAMEUX SOULIERS A $2

Déja si bien connus de nos pratiques.

C'est sans contredit le meilleur soulier et le plus fin pour le prix qui se soit encore vu à Winnipeg.

POUR

3

JOURS

SAMEDI, LUNDI ET MARDI, nous donnerons une bouteille de vernis soit GILT EDGE ou WHITE EGG aux Dames qui achèteront une paire de bottines ou souliers de $2 50 ou au-dessus.

Profitez de l'Occasion.

RICHARD BOURBEAU

360 Rue Main,

WINNIPEG. 14.6

Eau Minerale de St. Leon !
Eau Minerale de St. Leon !
Eau Minerale de St. Leon !

Sherry de Californie !
Port de Californie !
Claret de Californie !

Vin de Coca d'Armbretch !
Vin de Coca d'Armbretch !
Vin de Coca d'Armbretch !

Nous recommandons particulièrement ce vin de Coca à ceux qui souffrent de débilité générale et de maladies nerveuses, essayez-en une bouteille et vous nous remercierez de l'avis.

RICHARD & CIE

365 RUE MAIN,

WINNIPEG.

D. DAOUST,

263 AVENUE DU PORTAGE, WINNIPEG

TÉLÉPHONE No. 287.

M. D. Daoust se charge de transporter toute personne qui voudra bien lui donner son patronage aux taux suivants :—

Une seule course	$1 00
Pour une noce de	$3 00 à 5 00
Baptême	2 00
Enterrement	3 00
A l'église et retour	2 00
A l'opéra et retour	2 00
Au bal et retour	2 00
A la gare ou en en venant	1 00

RAPPELEZ-VOUS DE L'ADRESSE :

263 Avenue du Portage,
1a 17-5-93 Téléphone No. 287.

BANQUE IMPERIALE

DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ -	$2,000,000.00
CAPITAL PAYÉ - - - -	1,940,607.00
FONDS DE RESERVE -	1,020,292.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadsworth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayner.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.
D. R. Wilkie, caissier : B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

SUCCURSALES AU NORD-OUEST :

Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man. .... A. Jukes, "
Calgary, Alta. .... S. Barber, "
Portage-la-Prairie .... N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask .... J. E. Young, "
Edmonton, Alta. .... G. R. F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.

Achat de débentures des Municipalités.

Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 23-11-92 Winnipeg.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

— STOCK COMPLET DE —

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS, SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

RADIGER & CIE

—IMPORTATEURS—

**De VINS,
LIQUEURS
Et CIGARES**

513 Rue Principale,

WINNIPEG

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

—:o:—

VINS PURS EXTRAITS DE RAISINS D'ONTARIO A

$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.

Choix de Cigares qui seront vendus au prix coûtant, car on désire épuiser l'assortiment

8-3 92 TELEPHONE 241.

LIBRAIRIE KEROACK,

547-RUE PRINCIPALE, WINNIPEG-547

— ET —

Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

Trudeau & Desgagnés

BOUCHERS,

EN GROS ET EN DETAIL

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,

Viandes fumées, etc., etc.

Nous achetons au comptant les produits de la campagne.

Légumes suivant la saison.

Communication par téléphone.

Phileas Trudeau. 5-4-93 Elizee Desgagnes.

ABANDONNANT LE COMMERCE.

Nous avons décidé d'abandonner le commerce de détail, et nous commencerons

MERCREDI, LE 8 COURANT.

UNE GRANDE VENTE

DE MARCHANDISES SÈCHES, HARDES FAITES, CHAUSSURES, PORTE-MANTEAUX ET VALISES.

—: PLUS DE $45,000 DE MARCHANDISES :—

Doivent être vendues dans l'espace de 90 jours.

Avantages extraordinaires dans tous les départements.

Ne manquez pas d'assister a cette vente !

Geo. H. Rodgers & Cie,

432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

M. J. W. LACHAMBRE, est toujours à notre service, et comme par le passé est chargé spécialement de la clientèle française.

J. A. SENECAL & CIE

Entrepreneurs-Menuisiers,

CONSTRUCTION DE BATISSES.

—SPECIALITE—

Eglises, Reparations, Autels, Balustres, Chaires.

PLANS ET DEVIS FOURNIS SUR DEMANDE.

Ateliers :—Avenue Taché, St. Boniface.
1a 1-6-92

HALTE LA !

—:o:—

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA

LIGNE DES CHAUSSURES

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER

La Maison Canadienne-Française de Winnipeg,

RICHARD BOURBEAU,

360 Rue Principale, Winnipeg.

LE SEUL MAGASIN CANADIEN-FRANÇAIS DANS CETTE LIGNE A WINNIPEG.

A VENDRE !

—:o:—

Une magnifique terre de 142½ acres dans la paroisse de Lorette, à .... $3.50 par acre

A quelques arpents du monastère des RR. PP. Trappistes, dans la paroisse de Saint-Norbert, sur la Rivière-Rouge :

166 arpents pour	$1,000 00
159 arpents pour	950 00
236 arpents pour	1,200 00
127 arpents, avec maison, pour	1,000 00
77 arpents, avec maison, pour	550 00
200 arpents, avec maison, (lot voisin de l'église de Ste. Agathe), pour	2,500 00
200 arpents en face de la ville de Morris pour	1,000 00

TITRES TORRENS.

Argent à prêter sur 1ère hypothèque. Examen de Titres (une spécialité.)

J. LECOMTE, Notaire Public,

No. 387 Rue Main, - - - Winnipeg, Man.
1a 9-11-92

T. PELLETIER

—:o: MARCHAND :o:—

D'EPICERIES, : TABAC, : CIGARES,

Medecines Patentees,

PARFUMS, SAVONS, PAPETERIE,

**Fruits,
Sucreries,
Jouets, Etc.**

Ayant transporté mon atelier de barbier à la porte voisine, mon magasin se trouve beaucoup agrandi. Vous y trouverez un assortiment complet dans toutes les lignes ci-haut mentionnées. Venez voir et jugez de la vérité de mes assertions.

DE PLUS, J'ACHETE LES PRODUITS DE LA FERME AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

Si vous voulez fumer un bon cigare vous trouverez chez moi un assortiment complet. Je suis le seul vendeur du

FAMEUX CIGARE C. O. F.

En vous remerciant d'avoir lu cette annonce, je vous invite à venir me donner un ordre.

Satisfaction vous est garantie.

3-299-3 T. PELLETIER.

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,

SAINT-BONIFACE, MAN.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

Theo. Bertrand,

AVOCAT ET NOTAIRE,

Successeur de Geo. E. Fortin,

No. 367 RUE PRINCIPALE,

Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.

WINNIPEG, - - - - - MAN.
6m 23-12-91